



DOCUMENT D'OBJECTIFS

*Site Natura 2000 FR 830 2007
Grotte de la Denise*

Version définitive du 02/09/2010



Maitre d'ouvrage

MEEDDAT – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne

Suivi de la démarche par : Pierre TABOURIN, DREAL Auvergne,
Jean-Jacques GIRARD, Flora MICHAUD , DDT Haute-Loire

Opérateurs

Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne & Chauve-Souris Auvergne

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination : Romain LEGRAND **Contribution au projet MAET** : Romain LEGRAND (CEPA)

Contribution à la Charte Natura 2000 : Romain LEGRAND (CEPA), Matthieu BERNARD (Chauve-Souris Auvergne)

Cartographie : Benjamin CHEVROL et Delphine BENARD (CEPA)

Contribution / Relecture : Delphine BENARD, Stéphane CORDONNIER, Jean-Jacques GIRARD, Pierre TABOURIN

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats (2009) : Benjamin CHEVROL (CEPA)

Données naturalistes : Chauve-Souris Auvergne (base de données), LPO Auvergne, CBNMC, CEPA

Crédits photographiques

CEPA

Référence à utiliser

LEGRAND R. & CHEVROL B., Septembre 2010 – Document d'Objectifs de la Zone Spéciale de Conservation, Grotte de la Denise, Site Natura 2000 « FR8302007 », 72 pages.

SOMMAIRE	3
PARTIE INTRODUCTIVE	5
<u>1. PRESENTATION DU RESEAU NATURA 2000</u>	5
<u>2. CONTENU DU DOCUMENT D'OBJECTIFS</u>	6
PARTIE I : LE DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET SOCIO-ECONOMIQUE	8
<u>1. LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU SITE</u>	8
<u>2. PRINCIPALES DONNEES ADMINISTRATIVES</u>	11
<u>3. OCCUPATION DU SOL ET ACTIVITES HUMAINES</u>	16
<u>4. GRANDS MILIEUX ET ENJEUX IDENTIFIES</u>	19
<u>5. DESCRIPTION DU PATRIMOINE NATUREL DU SITE</u>	23
PARTIE II : LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	38
<u>1. LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS</u>	39
<u>2. LES ACTIONS ENVISAGEES</u>	41
<u>3. LE BUDGET ESTIMATIF</u>	63
<u>4. LES CONTRATS NATURA 2000</u>	65
<u>5. LA CHARTE NATURA 2000</u>	66
<u>6. LES MAET</u>	71
<u>7. LE SUIVI SCIENTIFIQUE</u>	73
BIBLIOGRAPHIE	76

CARTES ET ANNEXES

Liste des cartes

- Carte 1 et 2 : localisation du site Natura 2000 « Grotte de la Denise »
- Carte 3 : zonages administratifs
- Carte 4 : périmètre des mesures réglementaires et contractuelles
- Carte 5 : répartition de la maîtrise foncière
- Carte 6 : activités socio-économiques
- Carte 7 : localisation des chemins de randonnée
- Carte 8 : cartographie de l'occupation du sol
- Carte 9 : cartographie des habitats naturels
- Carte 10 : cartographie des habitats naturels selon la typologie Natura 2000
- Carte 11 : localisation de la flore remarquable
- Carte 12 : cartographie des habitats d'espèces d'intérêt communautaire
- Carte 13 : cartographie des corridors écologiques
- Carte 14 : localisation des actions proposées

Liste des annexes

- Annexe 1 : Abréviations et acronymes
- Annexe 2 : Arrêté préfectoral de création du COPIL
- Annexe 3 : Localisation de l'ancien périmètre Natura 2000

PARTIE INTRODUCTIVE

1. PRESENTATION DU RESEAU NATURA 2000

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » codifiée par la Directive 2009/147/CEE et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

- **21 474** sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- **4 830** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain** soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

Natura 2000 en région Auvergne

En Auvergne, le réseau Natura 2000 est situé dans la zone continentale et comprend **113 sites** qui couvrent plus de **462 000 ha**, soit près de **15% du territoire régional** dont :

- 98 sites en ZSC au titre de la directive Habitats. Ils couvrent près de 4 % de la surface de la région Auvergne, soit plus de 96 000 ha.
- 15 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent près de 15 % du territoire, soit plus de 370 000 ha.

2. CONTENU DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Le **Document d'Objectifs** souvent appelé Docob, est à la fois un document d'orientation qui permet de planifier la gestion du site durant 6 années de mise en œuvre, mais il s'agit également de l'état initial du site afin de pouvoir procéder à une évaluation de son état de conservation à l'échéance de la mise en œuvre. Ce document permet d'intégrer les connaissances recueillies ou acquises tout au long des 18 mois de sa réalisation ainsi que les réflexions et échanges qui ont eu lieu avec les acteurs locaux. Pour ce faire, un groupe thématique de travail a été organisé, à savoir : agriculture et autres usages. Une modification du périmètre initial (1 ha) a eu lieu pour aboutir à un périmètre de 57,9 ha.

Le Docob est constitué :

- d'un diagnostic socio-économique et biologique,
- des objectifs sur lesquels les partenaires acceptent de s'engager,
- des actions de gestion qu'ils ont choisies de mettre en œuvre afin d'atteindre ces objectifs.

Ce **document de synthèse, validé le 2 septembre 2010 par le Comité de Pilotage Local (COPIL)**, sera envoyé à ses membres et mis à la disposition du public dans chaque mairie des 2 communes concernées par le site Natura 2000.

Il sera également disponible auprès des services de la Direction Régionale de l'Environnement d'Auvergne (DREAL) et de la DDT Haute-Loire.

FICHE D'IDENTITE DU SITE AU COURS DE LA REALISATION DU DOCOB :

Numéro d'identification du site Natura 2000 : **FR 830 2007**

Nom du site Natura 2000 : **Grotte de la Denise**

Date de transmission de la ZSC : **Ce site n'est pas encore désigné en ZSC et ne bénéficie pas d'arrêté ministériel de désignation. Il est notifié au Jo de l'UE par décision de la commission du 22/12/2009 en tant que SIC.** Désignation du site au titre de : **Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE,**

Région : **Auvergne**

Département : **Haute-Loire**

Communes : **Espaly Saint-Marcel, Polignac**

Superficie du site Natura 2000 : **57,65 hectares (parcellaire), 61,3 hectares (SIG)**

Préfet coordinateur : **Préfet de Haute-Loire**

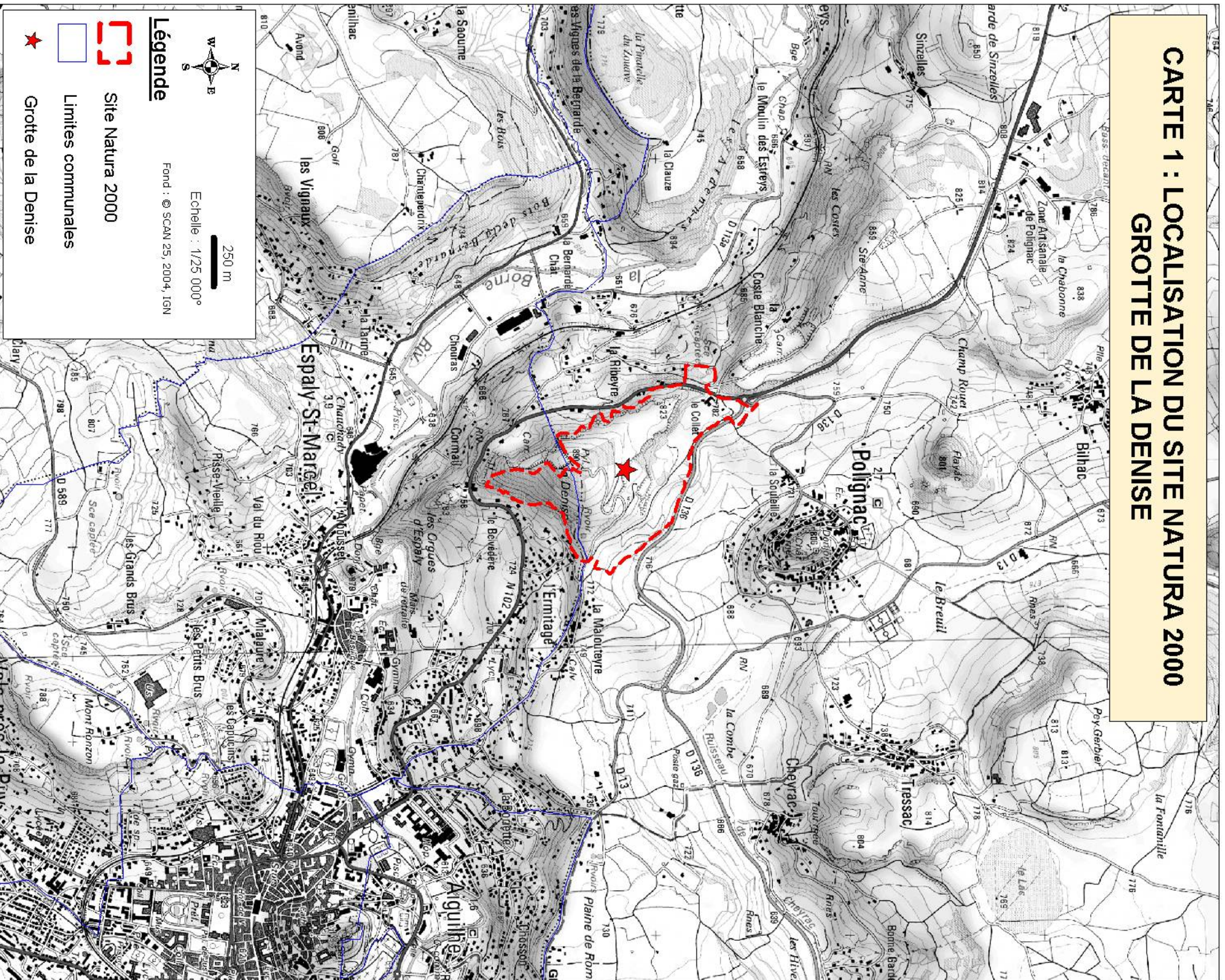
Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 : voir l'**Arrêté préfectoral du 6 juin 2008** et 11 août 2010 (en annexe 2)

Opérateurs : **Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne et Chauve-Souris Auvergne**

PARTIE I : LE DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET SOCIO-ECONOMIQUE

1. LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU SITE (Cf. Carte 1 et 2)

CARTE 1 : LOCALISATION DU SITE NATURA 2000 GROTTE DE LA DENISE



Echelle : 1:25 000°

250 m

Fond : © SCAN 25, 2004, IGN

Légende



Site Natura 2000



Limites communales



Grotte de la Denise



Grandes régions
de l'ouest
et du logement
et du logement
AUVERGNE



DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 830 2007
"GROTTE DE LA DENISE"

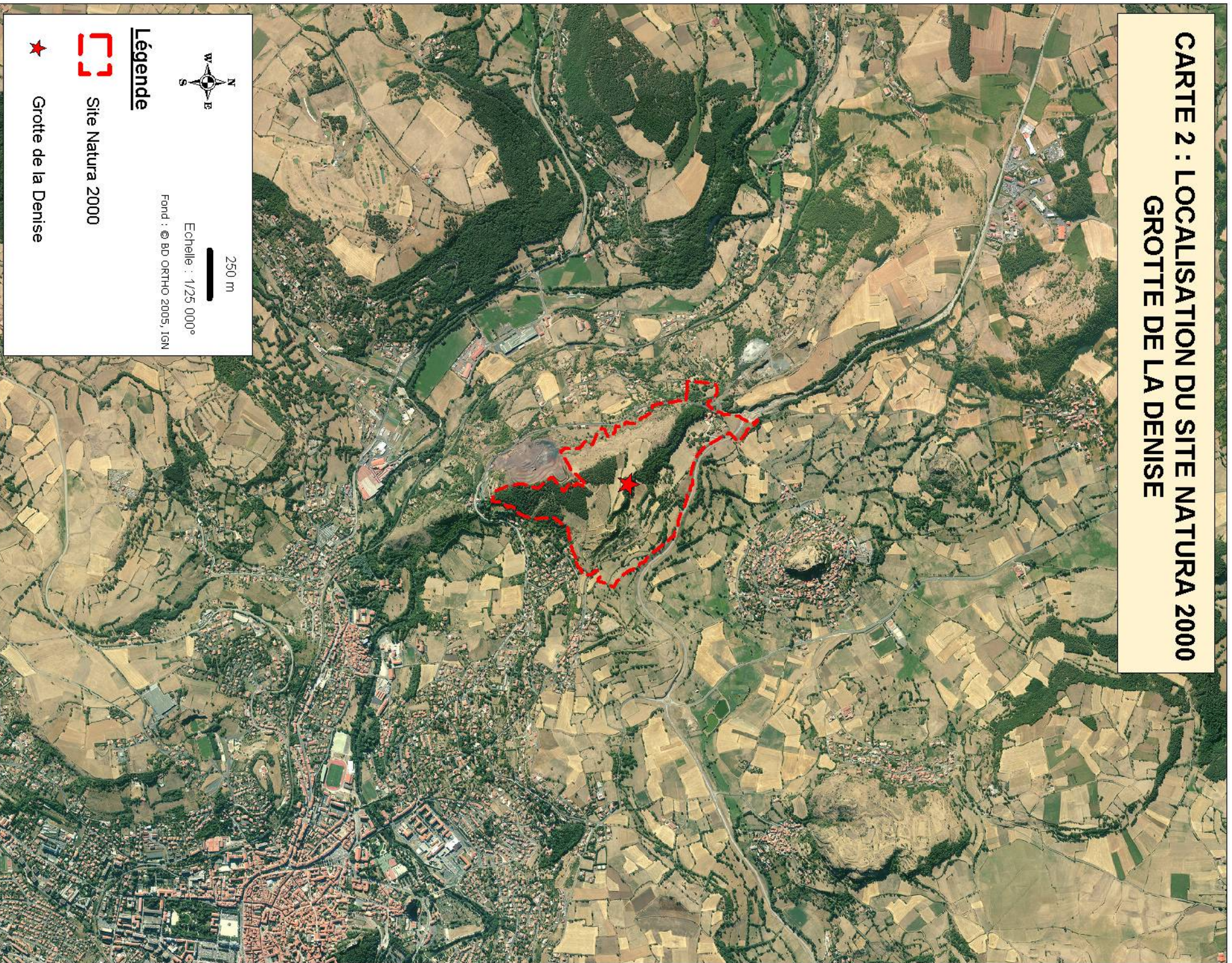


CHAUVE-SOURIS AUVERGNE



CONSERVATOIRE
DES ESPACES
ET PAYSAGES
ET DAUVERGNE

CARTE 2 : LOCALISATION DU SITE NATURA 2000 GROTTE DE LA DENISE



250 m

Echelle : 1/25 000^e

Fond : © BD ORTHO 2005, IGN

Légende



Site Natura 2000



Grotte de la Denise

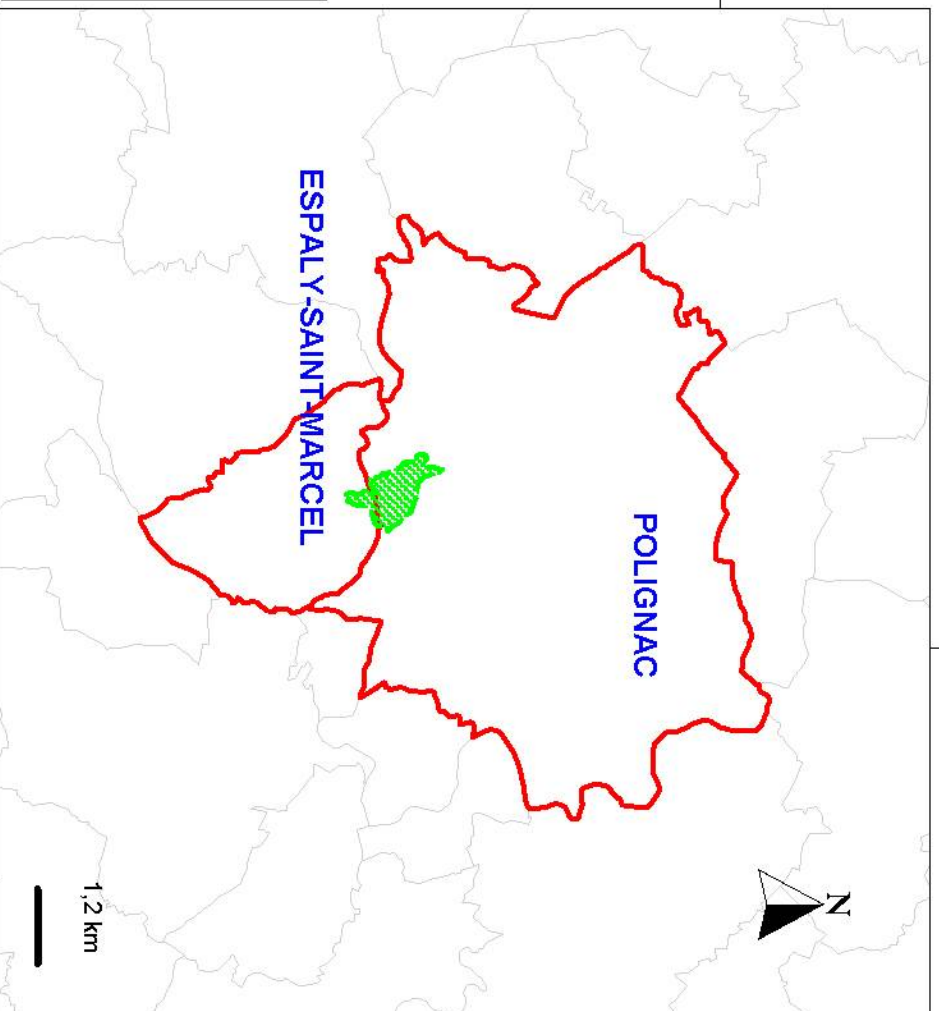
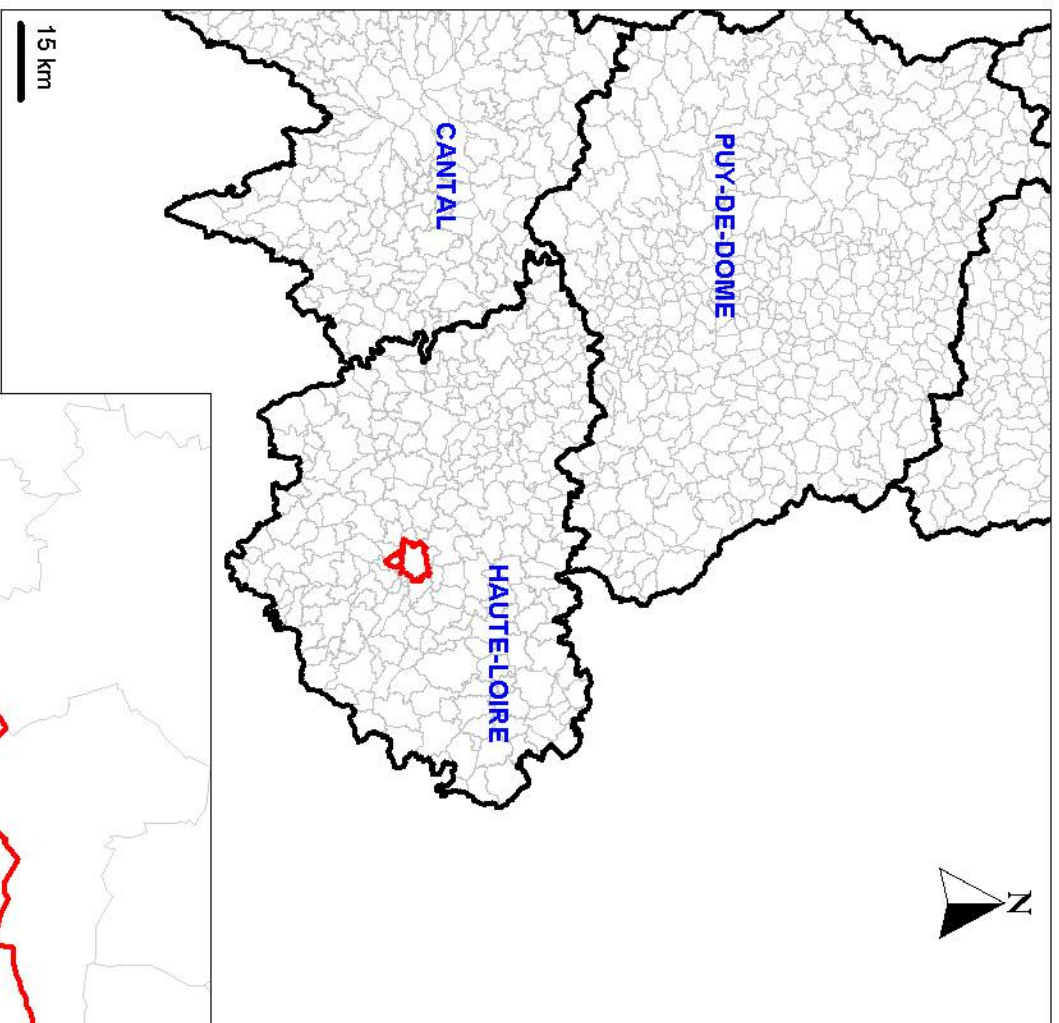
2. PRINCIPALES DONNEES ADMINISTRATIVES (Cf. Carte 3 et 4)

Situé en périphérie du Puy-en-Velay, ce site de 58 hectares est à cheval sur les communes de Polignac et d'Espaly-Saint-Marcel. Il ne recoupe que deux zonages importants : un site inscrit et une ZNIEFF de type 1.

Tableau n°1. Données administratives

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Région	1	Auvergne	0,01% des sites Natura 2000 d'Auvergne	Site Internet Natura 2000
Département	1	Haute-Loire	0,04% des sites Natura 2000 de Haute-Loire	Site Internet de la DREAL Auvergne
Communes (Cf. carte des zonages administratifs)	2	Polignac (46,5 ha ; 76 %) ; Espaly-St-Marcel (14,78 ha ; 24%)	1,41% de la superficie de Polignac ; 2,35% de la superficie d'Espaly-Saint-Marcel	Service du cadastre CEPA
Habitants	6150 habitants	Polignac : 2600 hab. et Espaly-St-Marcel : 3550 hab.	/	CEPA
Site inscrit	1	SIT00026 (5028,21ha)	Sites et monuments naturels présentant un intérêt général	DREAL Auvergne
SAGE	1	SAGE Loire Amont (2635km²)	Préservation des milieux naturels et de la qualité de l'eau	ODE Haute-Loire
Autres zonages connus (Cf. carte des mesures réglementaires)	1	ZNIEFF de type 1 n°00008147C "Mont Denise"	Colline péri-urbaine en partie boisée des environs du Puy en Velay	DREAL Auvergne
Autres particularités liés au patrimoine historique	1	Bois, des Seigneurs : Inventaire général du patrimoine culturel		DRAC Auvergne

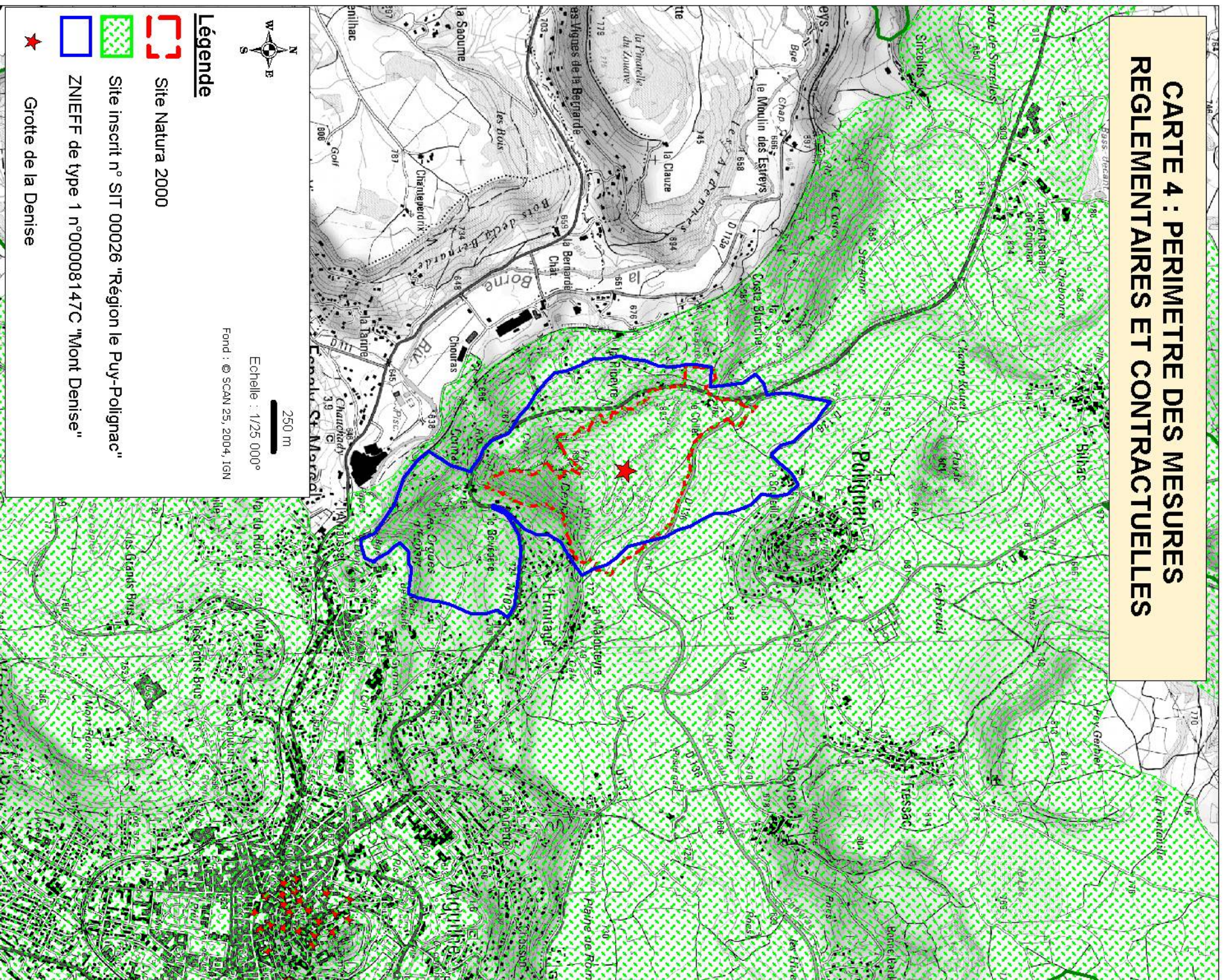
CARTE 3 : ZONAGES ADMINISTRATIFS



**DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 830 2007
"GROTTE DE LA DENISE"**



CARTE 4 : PERIMETRE DES MESURES REGLEMENTAIRES ET CONTRACTUELLES



**DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 830 2007
"GROTTE DE LA DENISE"**



CHAUVE-SOURIS AUVERGNE



**CONSERVATOIRE
DES ESPACES
ET PAYSAGES
D'Auvergne**

La majeure partie du site relève de parcelles privées avec pas moins de 65% des parcelles ; le reste appartient essentiellement aux communes ou sectionaux. La grotte de la Denise est localisée sur une parcelle privée alors que l'autre gîte d'hibernation (aqueduc) est situé sur une parcelle communale.

Actuellement, La grotte de la Denise fait l'objet d'une convention de gestion entre le propriétaire, Monsieur ALLEMAND Bernard, le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne et Chauve-Souris Auvergne (convention signée le 13 juillet 1999 avec Monsieur ALLEMAND Paul et renouvelée en 2005 avec son fils).

Cette convention a permis d'avoir l'autorisation pour poser un grillage de protection en 2000 sur la Grotte de la Denise, de nettoyer le souterrain et de légitimer un suivi scientifique annuel.

Tableau n°2 Situation des propriétés sur le site (Cf. Carte 5)

Données administratives	Quantification	Qualification	Surface (en ha)	Origine des données Structure ressources
Propriétés des Collectivités	1	Commune de Polignac	0,1720	Centre des Impôts Fonciers du Puy-en- Velay
	2	Commune d'Espaly-Saint-Marcel	9,3142	
	12	Département de la Haute-Loire (sur la commune de Polignac)	0,4183	
	1	Syndicat des Eaux d'Espaly (sur la commune de Polignac)	0,08	
Grandes Propriétés Privées (> à 1ha)	4	Propriétaires de Polignac	11,4499	
	3	Sectional de Polignac	11,2883	
Petites Propriétés Privées	110	Propriétaires de Polignac	22,5654	
	2	Sectional de Polignac	0,1168	
	11	Propriétaires d'Espaly-Saint-Marcel	3,8167	

3. OCCUPATION DU SOL ET ACTIVITES HUMAINES

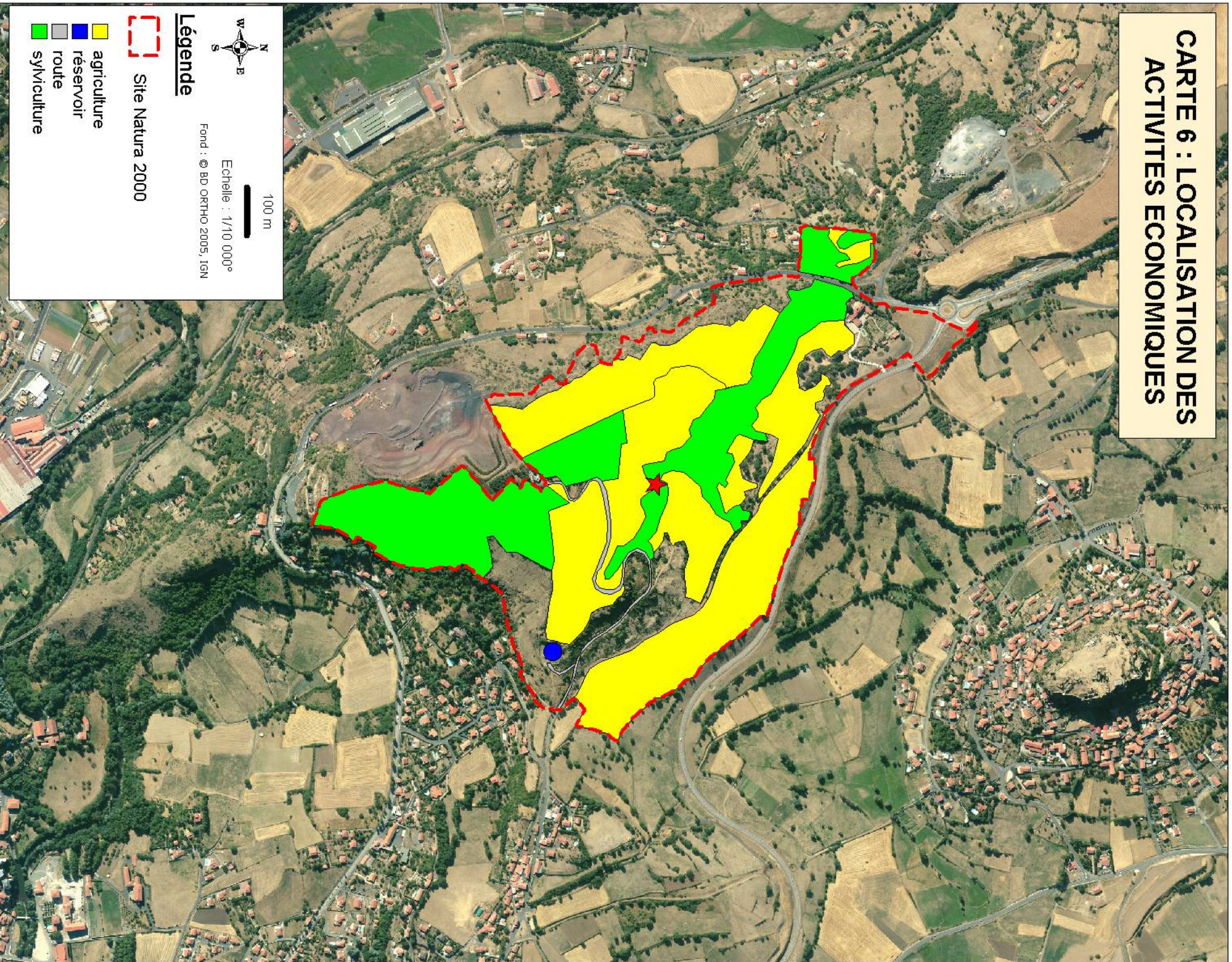
Le site est proche de la ville du Puy-en-Velay, il s'agit de l'un des premiers espaces naturels en marge de l'agglomération. De ce fait, il est entouré sur son flanc Est d'habitations. Il est fortement fréquenté comme lieu de détente, la colline offrant un panorama exceptionnel sur le bassin du Velay. (Cf. Planche.1). L'agriculture est localisée sur la périphérie des autres flancs de la colline. Elle reste une agriculture périurbaine, faiblement implantée. Quant à la partie sommitale du site, elle est concernée par des bois de Pins sylvestres, plutôt abandonnés ou offrant occasionnellement du bois de chauffage à ses propriétaires.

Tableau n°3 Données sur les activités humaines et l'occupation du sol dans le périmètre (Cf. Carte 6 et 7)

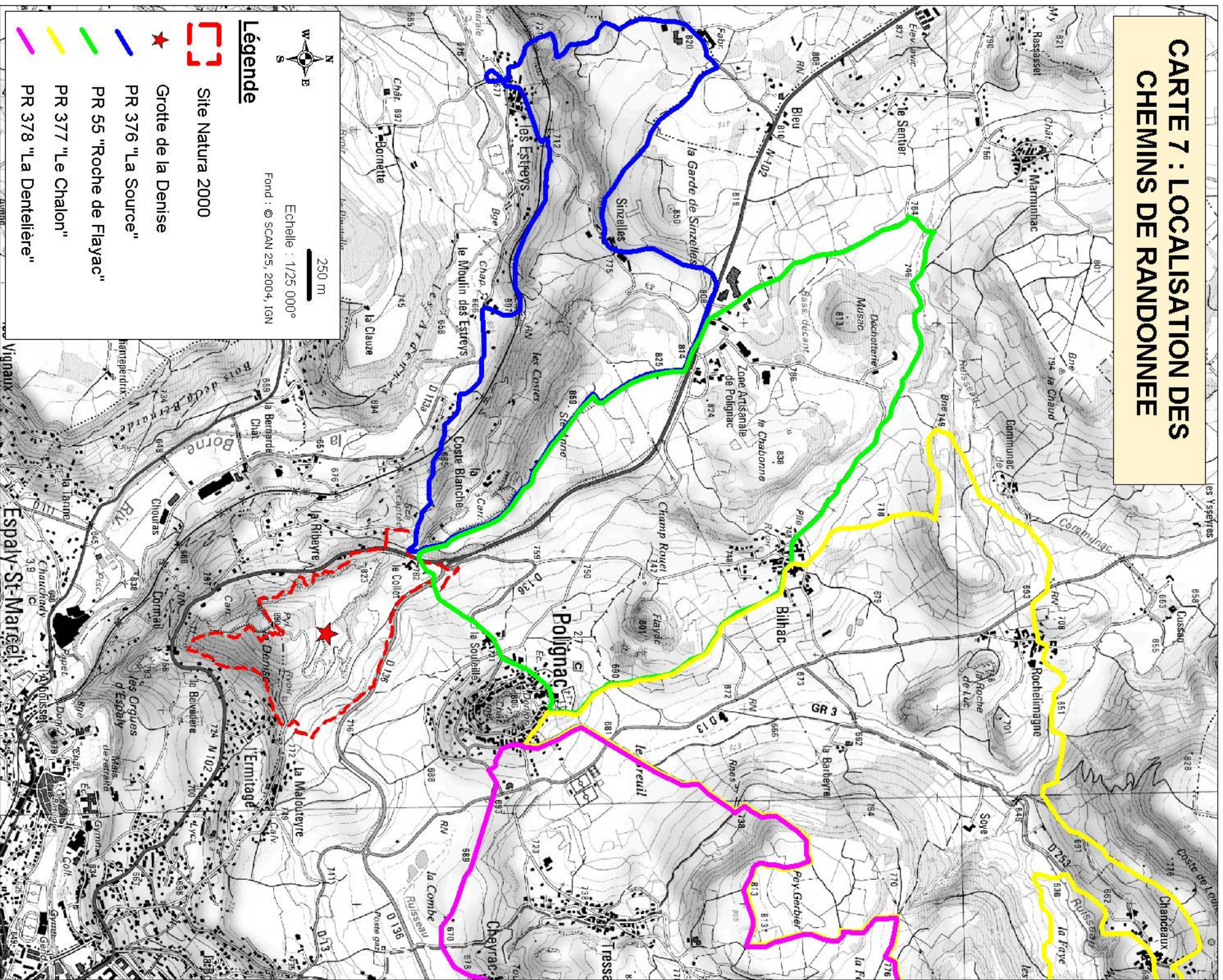
Activités humaines et occupation du sol (1)	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structure ressources
Agriculture	100 / 102 / 140 / 141	35,01ha	Culture, fauche et pâturage principalement. 4 ha contractualisés en PHAE en 2008. Au moins 4 agriculteurs concernés sur le site	CEPA, 2009
Activité sylvicole	160	20,11ha	Principalement utilisé comme bois de chauffage	
Urbanisation	401	0,81ha	Unique habitation du site appartenant à M. BONNET Henri	
	501 / 502 / 623	1,34ha	Peu de routes ; l'axe majeur étant la route communale conduisant au sommet du Mont Denise. En périphérie : contournement du Puy en Velay (D136) en contact au nord du site, N102 au Sud	
		Ponctuel	-Réservoir d'alimentation en eau potable -Ancienne amenée d'eau potable -Antenne de télécommunication TDF (exclu du site)	CEPA, 2009
	423	Ponctuel	Dépôt de gravats	
Carrière	301	7ha (en périphérie)	Ancienne carrière de pouzzolane exploitée jusqu'en 2003. Remise en état en cours. Site pédagogique visitée.	DREAL Auvergne
Activité cynégétique	230	0 (mais 4 réserves à proximité)	<u>Espèces chassées</u> : chevreuil, renard, lièvre, sanglier, perdrix grise et rouge, bécasse des bois, grive, pigeon ramier...	Fédération de chasse de Haute-Loire
Loisirs	622 / 624 / 690 / 720	Non chiffrable	-Randonnée sur 4 chemins de petites randonnées PR® (Cf. carte 7) en périphérie, sentier balisé sur le site, non référencé -Zone de détente (promenade, barbecue...) -Escalade occasionnelle sur la falaise du bois des Seigneurs -Spéléologie/suivi scientifique dans la grotte de la Denise	CEPA, 2009

(1) Nomenclature FSD en annexe

CARTE 6 : LOCALISATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES



CARTE 7 : LOCALISATION DES CHEMINS DE RANDONNEE



**DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 830 2007
"GROTTE DE LA DENISE"**



4. GRANDS MILIEUX ET ENJEUX IDENTIFIES

Le site Natura 2000 se caractérise principalement par sa localisation sur une colline volcanique culminant à 890 mètres et soumis à des influences climatiques principalement semi-continentales. Cette colline possède de nombreuses failles naturelles (failles du bois des Seigneurs) ou plus largement ouvertes (grotte de la Denise). La grotte de la Denise est un souterrain d'origine naturelle, il s'agit donc pour la région Auvergne de l'une des très rares grottes (Grotte du Creu de Sans Souci à Besse, Grotte des Fées de Ferrières sur Sichon, Trou à glaces de la chaîne des Puys, Grotte du Suc de Jorance). Ces lieux possèdent un caractère historique fort (ancienne route royale Clermont/Le Puy en Velay) passant au pied de la falaise du bois des Seigneurs, ancien relais/péage au Collet, rocher de l'Hermitage correspondant à l'abri d'un ancien ermite, parc d'agrément du XIX siècle au bois des Seigneurs...

Tableau n°4 Données abiotiques générales

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Géologie	3 éléments géologiques différents (classés par importance de recouvrement : 64% - 33% - 3%)	<ul style="list-style-type: none"> - brèches basanitiques - pyroclastites de cônes stromboliens - colluvions sablo-argileuses <p>Géosite ayant un intérêt patrimonial de 2 sur 3 Rareté nationale</p> <p>(Mont de la Denise : site géologique remarquable, d'après BRGM, CEPA) : Edifice volcanique complexe avec cheminée déchaussée dans une ancienne carrière)</p>	BRGM, CEPA
Climat	Semi-continental	Climat semi-continental, intramontagnard avec des influences méridionales	CEPA
Topographie	/	Plateau dominé par le Mont Denise (890m) et dominant la ville du Puy-en-Velay	
Paysage	/	Colline dominant le Puy en Velay, visible de la place Gaillard, de la vallée de la Borne, de Polignac / Vue exceptionnelle sur le château de Polignac, les Gorges de la Loire et la ville du Puy	

Vue sur le Puy-en-Velay depuis la crête du Mont Denise
CEPA_Romain Legrand ©



Planche.1 _ Le site du Mont Denise

Le Mont Denise – Vue Nord-Nord-Ouest
CEPA_Delphine Benard ©



La faille du Mont Denise – Vue Nord-Nord-Est
CEPA_Delphine Benard ©

Entrée de la grotte de la Denise après
pose du grillage
CEPA_Hervé Balmisse ©



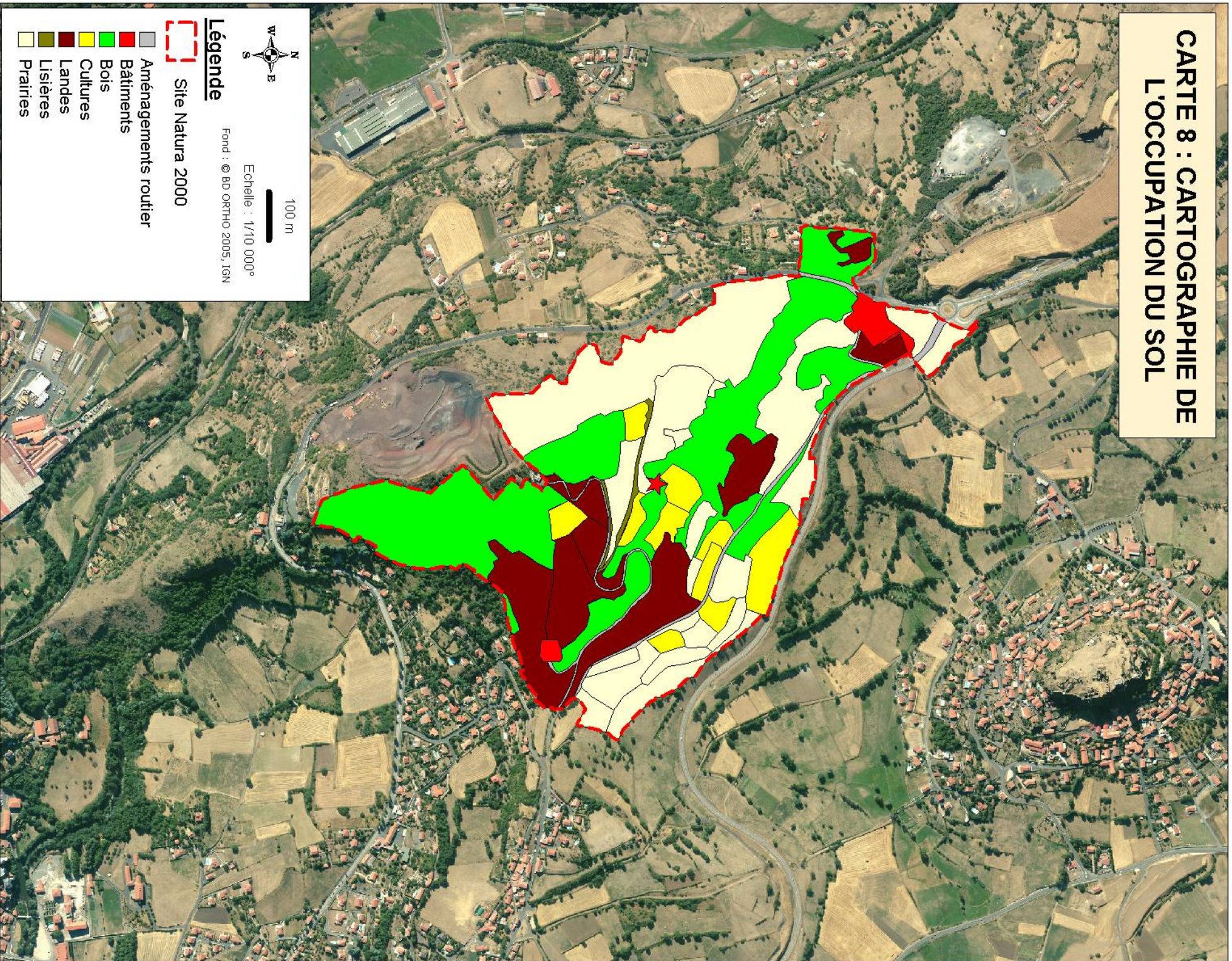
Le site se caractérise par une mosaïque de milieux ouverts (61 %) et de milieux boisés (35 %). Les milieux ouverts sont liés à l'activité agricole représentée par des prairies (53 %) et des cultures (8%). La déprise agricole est marquée sur les pentes les plus abruptes situées sous les pinèdes. Certaines pinèdes particulièrement claires sont parfois pâturées.

Tableau n°5 Grands milieux (Cf. Carte 8)

Grands milieux (1)	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site	Etat sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaires concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données Structures ressources
Forêts	20.11ha (34.72%)	Moyen	/	Territoires de chasse et gîtes potentiels	Travaux de sylviculture	CEPA
Grottes et cavités	Sans objet	Moyen	Grottes naturelles et artificielles non exploitées par le tourisme	Chauves-souris (gîte d'hibernation)	Sur-fréquentation et dérangement	
Prairies de fauche et pâturage (comprend les bocages, les landes et les prairies)	30.5ha (52.66%)	Moyen à mauvais	Prairies à fourrage des plaines, Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides	Zones de chasse	Abandon des systèmes agropastoraux, embroussaillage...	
Haies	0.38ha (0.65%)	Bon	/	Chauves-souris (Zones de chasse + gîtes)	Coupe des arbres formant le réseau de haies	
Cultures	4.51ha (7.79%)	/	/	Zones de chasse	Traitements antiparasitaires sur le bétail	
Zones urbanisées	2.42ha (4.17%)	/	/	Gîtes de reproduction potentiels	Constructions de pavillons résidentiels possibles	

(1) en lien avec les grands milieux décrits dans le FSD

CARTE 8 : CARTOGRAPHIE DE L'OCCUPATION DU SOL



5. DESCRIPTION DU PATRIMOINE NATUREL DU SITE

Les habitats naturels et les espèces remarquables

La cartographie des habitats a été réalisée en 2006 par mosaïque Environnement dans le cadre du programme Chanes (données référence). Compte-tenu de l'extension du site, une cartographique complémentaire a été effectuée par le CEPA sur les 58 hectares en 2009.

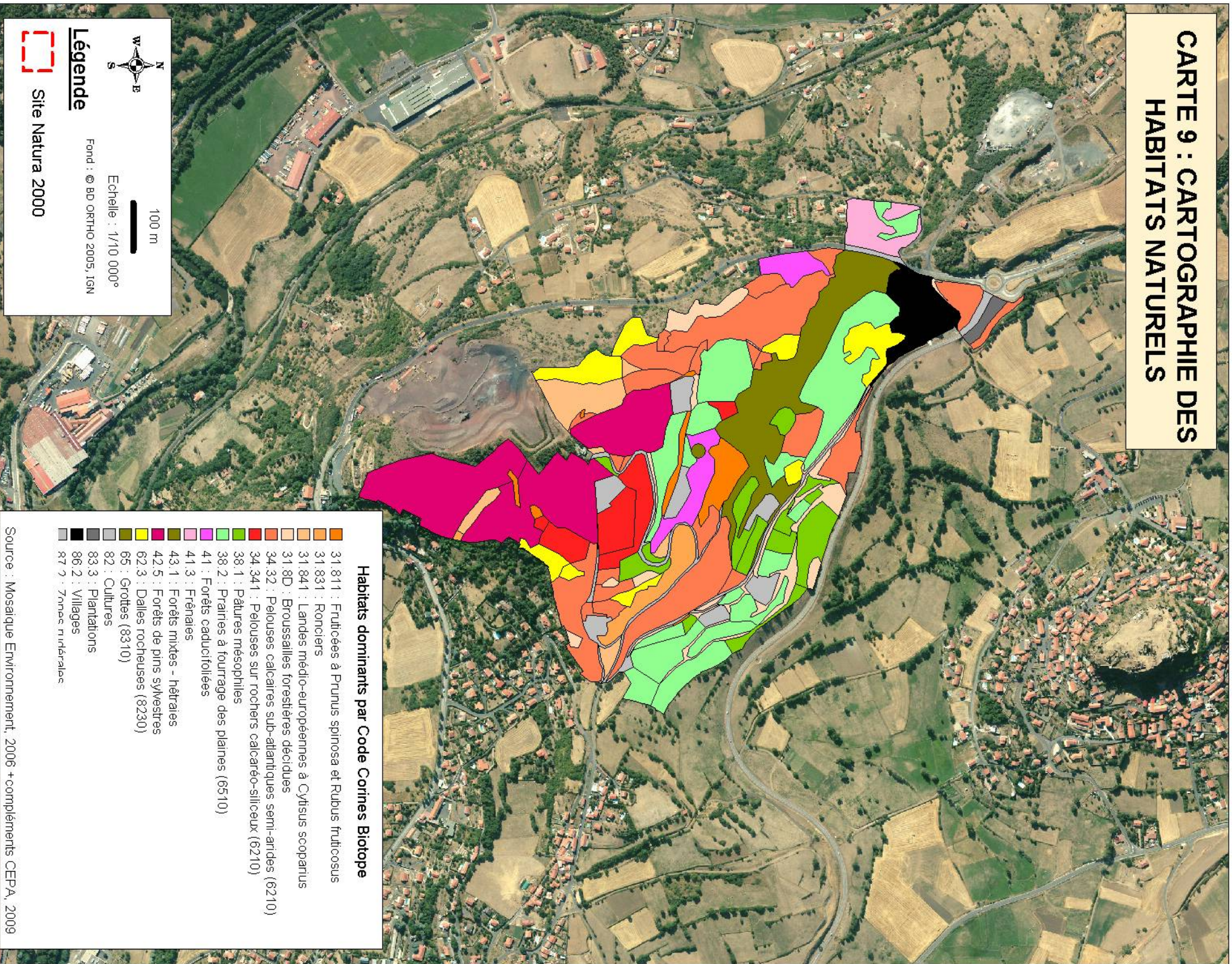
Certains habitats naturels présents dans le périmètre du site Natura 2000 sont remarquables telles que les forêts de Pins (9 ha). Ils sont intéressants mais ils ne relèvent pas de la Directive Habitats. Elles constituent des lisières importantes avec les zones de pelouses et des sous-bois clairs favorables aux chauves-souris (territoire de chasse). Ils sont aussi le témoignage d'une utilisation particulière sur le secteur puisqu'au XIXème, les branches de ces pins étaient coupées pour alimenter les fours des boulangers. Appelés « Pins boulanges », ces pins aux formes étranges constituent une identité du bassin du Puy, l'Espace Naturel Sensible de la Pinatelle du Zouave toute proche est géré dans ce sens. Sans gestion particulière dans les prochaines années, ce patrimoine risque de disparaître.

Le bois des Seigneurs ancien parc d'agrément du XIXème siècle, possède de nombreux arbres remarquables (Hêtres, Sapins, Douglas, allée de Marronniers..), pouvant constituer des gîtes de reproduction et des territoires de chasse pour des chauves-souris plus forestières. Ce parc constitue un attrait paysager indéniable renforcé par des escaliers, des rampes et des murets en pierre sèche. Ces murets forment des abris pour les reptiles

Tableau n°6-A Habitats naturels (Cf. Carte 9)

Habitats naturels et semi-naturels	Code CORINE Biotopes	Quantification (ha)	Pourcentage du site (quand > à 1%)	Origine des données Structures ressources
Fruticées à <i>Prunus spinosa</i> et <i>Rubus fruticosus</i>	31.811	2,72346	5%	DREAL Auvergne (cartographie CHANES, 2006, Mosaïque Environnement) Compléments CEPA, 2009
Ronciers	31.831	0,733168	1%	
Landes médio-européennes à <i>Cytisus scoparius</i>	31.841	2,72088	5%	
Broussailles forestières décidues	31.8D	2,85042	5%	
Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides	34.32	9,28422	16%	
Pelouses sur rochers calcaréo-siliceux	34.341	2,04772	4%	
Lisières xéro-thermophiles	34.41	0,187523		
Pâtures mésophiles	38.1	3,18794	5%	
Prairies à fourrage des plaines	38.2	9,14141	16%	
Forêts caducifoliées	41	1,23673	2%	
Frênaies	41.3	1,05037	2%	
Bois de frênes post-cultureux	41.39	0,0520896		
Forêts de pins sylvestres	42.5	8,86135	15%	
Forêts mixtes – hêtraies	43.1	5,68552	10%	
Falaises siliceuses catalano-languedocienne	62.26	0,104179		
Dalles rocheuses	62.3	3,12936	5%	
Grottes	65	0		
Cultures	82	1,62607	3%	
Villages	86.2	1,7925	3%	
Zones rudérales	87.2	1,60954	3%	
TOTAL		58,02	100 %	

CARTE 9 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS



Site Natura 2000

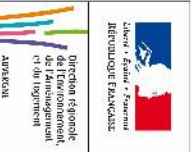


Echelle : 1/10 000°
Fond : © BD ORTHO 2005, IGN

Habitats dominants par Code Corines Biotope

31.811	: Fruticées à <i>Prunus spinosa</i> et <i>Rubus fruticosus</i>
31.831	: Ronçiers
31.841	: Landes médio-européennes à <i>Cytisus scoparius</i>
31.8D	: Broussailles forestières décidues
34.32	: Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides (6210)
34.341	: Pelouses sur rochers calcaireo-siliceux (6210)
38.1	: Pâtures mésophiles
38.2	: Prairies à fourrage des plaines (6510)
41	: Forêts caducifoliées
41.3	: Frênaies
43.1	: Forêts mixtes - hêtraies
42.5	: Forêts de pins sylvestres
62.3	: Dalles rocheuses (8230)
65	: Grottes (8310)
82	: Cultures
83.3	: Plantations
86.2	: Villages
87.9	: Zones rudérales

Source : Mosaïque Environnement, 2006 + compléments CEPA, 2009



DOCUMENT D'OBJECTIFS SITE NATURA 2000 FR 830 2007 "GROTTE DE LA DENISE"



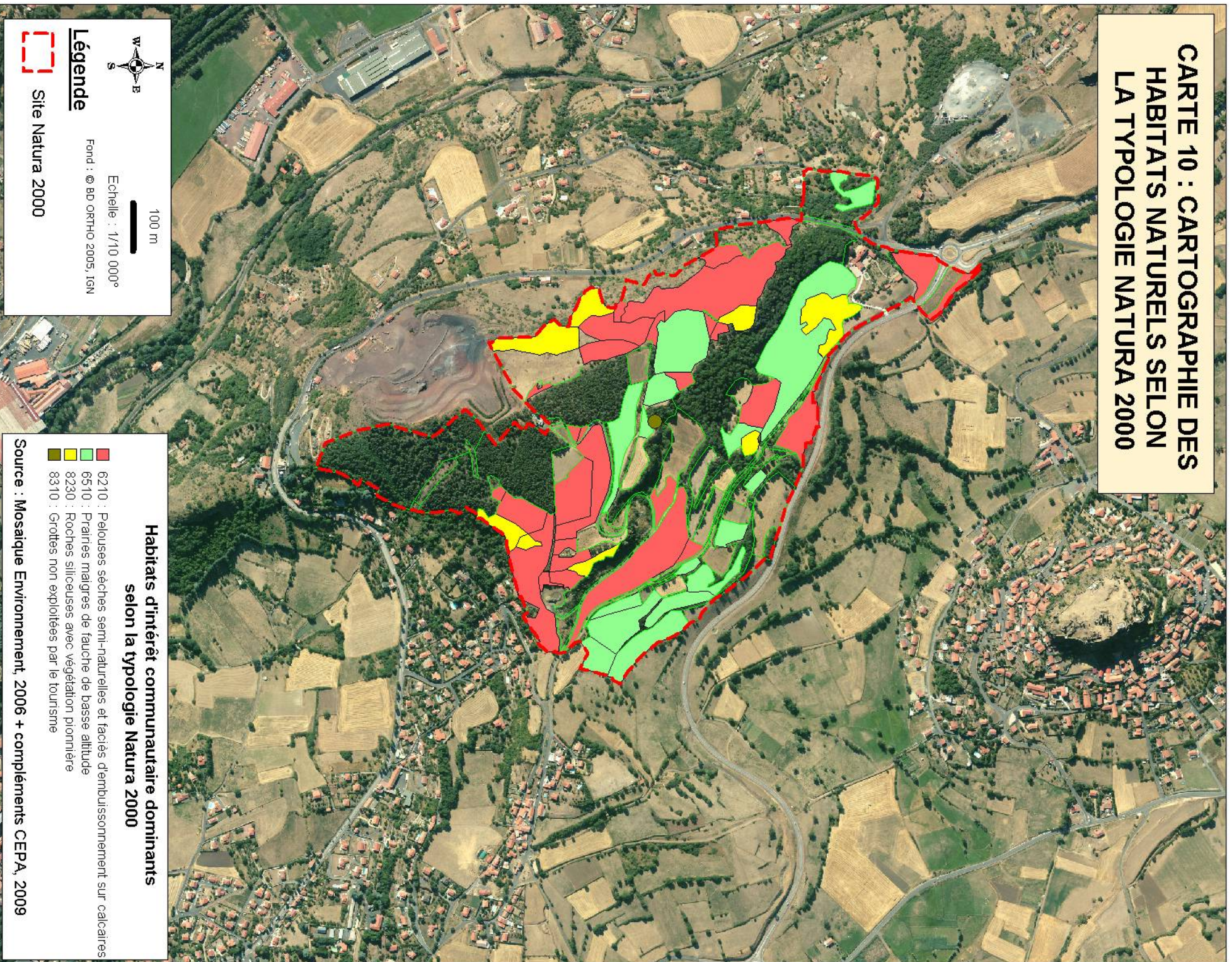
Tableau n°6-B Habitats naturels de l'annexe I de la Directive 92/43 (Cf. Carte 10)

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (1)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site (SIG)	Structure et fonctionnalité	Etat de conservation à l'issu de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données Structures ressources
Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides	6210	11,33 ha (20 %)	Pelouses se développant sur granites et roches éruptives	inadéquat	mauvais	CEPA, 2009 Fiches « Habitat » Natura 2000
Prairies à fourrage des plaines	6510	9,14 ha (16 %)	Prairies de fauche mésophiles colinéennes	inadéquat	mauvais	
Dalles rocheuses	8230	3,13 ha (5 %)	Pelouses pionnières des dalles siliceuses colonisant des affleurements naturels de roche	inadéquat	favorable	
Grottes naturelles et artificielles non exploitées par le tourisme	8310	Données non évaluables	Faille naturelle isolée	inadéquat	mauvais	

(1) Nom d'après l'annexe I de la Directive 92/43

Le site est constitué **de 23,60 hectares d'habitats naturels remarquables de milieux ouverts avec 4 habitats distincts**, soit 41 % du site. Une caractérisation plus fine sera à rechercher sur les habitats forestiers particulièrement perturbés par la main de l'homme sur le bois des Seigneurs. L'habitat « forêt de pente ou de ravin » décrit par Mosaïque Environnement sera à confirmer.

CARTE 10 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS SELON LA TYPOLOGIE NATURA 2000



100 m

Echelle : 1/10 000°

Fond : © BD ORTHO 2005, IGN

Légende

Site Natura 2000

Habitats d'intérêt communautaire dominants selon la typologie Natura 2000

- 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et facies d'embruissement sur calcaires
- 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude
- 8230 : Roches siliceuses avec végétation pionnière
- 8310 : Grottes non exploitées par le tourisme

Source : Mosaïque Environnement, 2006 + compléments CEPA, 2009



**DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 830 2007
"GROTTE DE LA DENISE"**



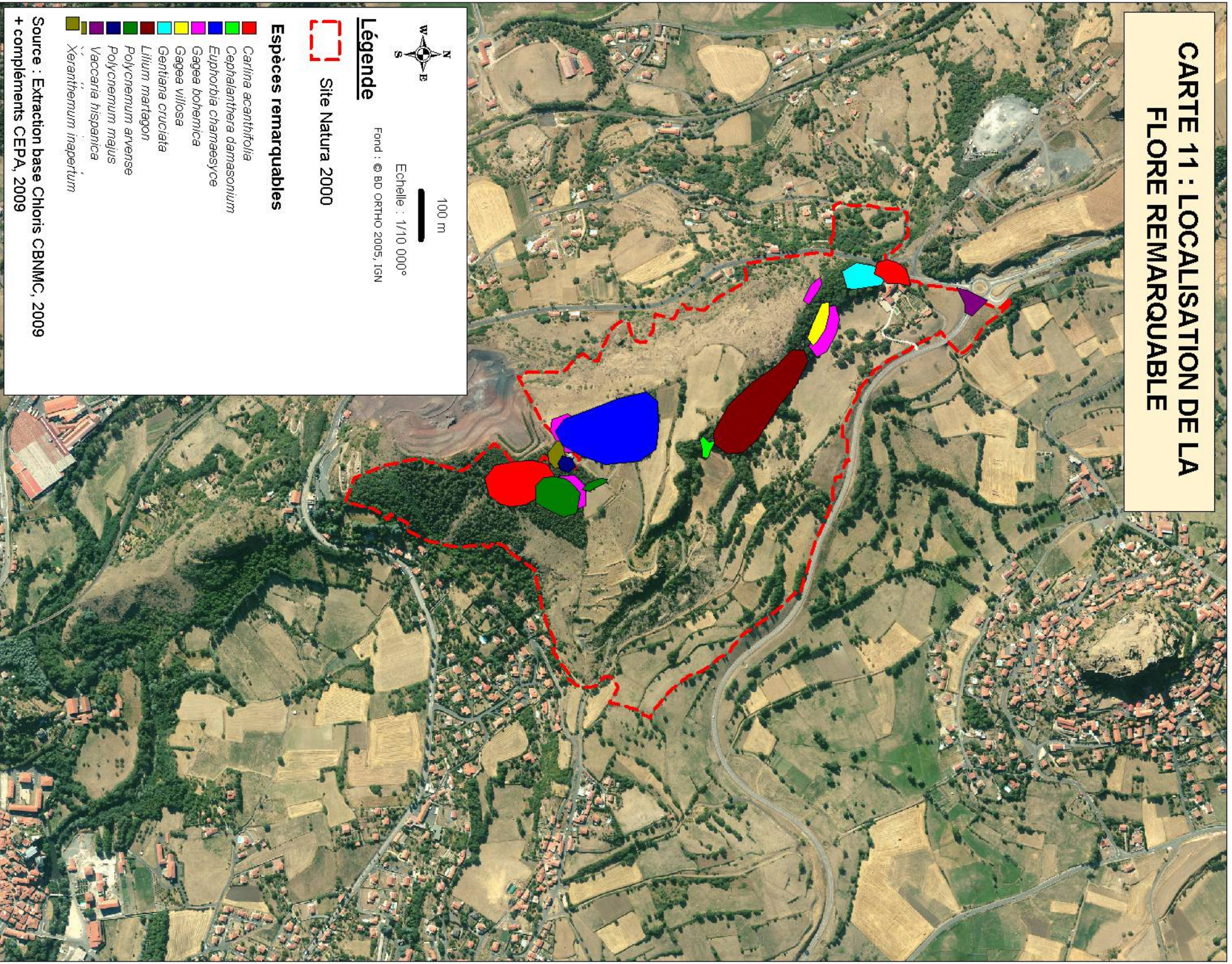
➤La flore

Aucun inventaire floristique n'a été effectué durant la rédaction du Document d'Objectifs. Le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC) nous a communiqué les données les plus remarquables. Le CEPA par ailleurs a découvert en 2009 une espèce remarquable supplémentaire : la Céphalanthère à grandes fleurs. Au total, **la flore est particulièrement diversifiée avec 11 espèces patrimoniales identifiées. Seules 6 ont été confirmées récemment, avec 5 espèces bénéficiant d'un statut de protection règlementaire nationale ou régionale.** Aucune espèce ne relève de la Directive Habitats-Faune-Flore. Cette flore est essentiellement liée aux zones de pelouses sèches ou aux affleurements de rochers.

Tableau n°7-A Espèces végétales d'intérêt patrimonial (Cf. Carte 11)

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification sur le site du Mont Denise	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Carline à feuilles d'acanthé (<i>Carlina acanthifolia</i> All. subsp. <i>Acanthifolia</i>)	1 station	Protection Régionale Liste Rouge Régionale	CBNMC, transmis en 2009 (extraction base CHLORIS)
Euphorbe petit-figuier (<i>Euphorbia chamaesyce</i> L.)	4 données anciennes	Liste Rouge Nationale Liste Rouge Régionale	
Gagée de Bohême (<i>Gagea bohemica</i>)	4 stations	Protection Nationale Liste rouge Nationale Liste Rouge Régionale	
Gagée des Champs (<i>Gagea villosa</i>)	1 station	Protection Nationale Liste Rouge Nationale Liste Rouge Régionale	
Gentiane croisettes (<i>Gentiana cruciata</i>)	1 donnée ancienne	Liste Rouge Régionale	
Lis martagon (<i>Lilium martagon</i>)	1 station	Protection Régionale Liste Rouge Régionale	
Polycnème des champs (<i>Polycnemum arvense</i>)	2 données anciennes	Liste Rouge Nationale Liste Rouge Régionale	
Grand Polycnème (<i>Polycnemum majus</i>)	1 donnée ancienne	Liste Rouge Nationale Liste Rouge Régionale	
Saponaire des vaches (<i>Vaccaria hispanica</i>)	1 station	Liste Rouge Nationale Liste Rouge Régionale	
Xéranthème fermé, Immortelle (<i>Xeranthemum inapertum</i>)	2 données anciennes	Liste Rouge Régionale	
Céphalanthère à grandes fleurs (<i>Cephalanthera damasonium</i>)	1 station	Protection Régionale Liste Rouge Régionale	

CARTE 11 : LOCALISATION DE LA FLORE REMARQUABLE

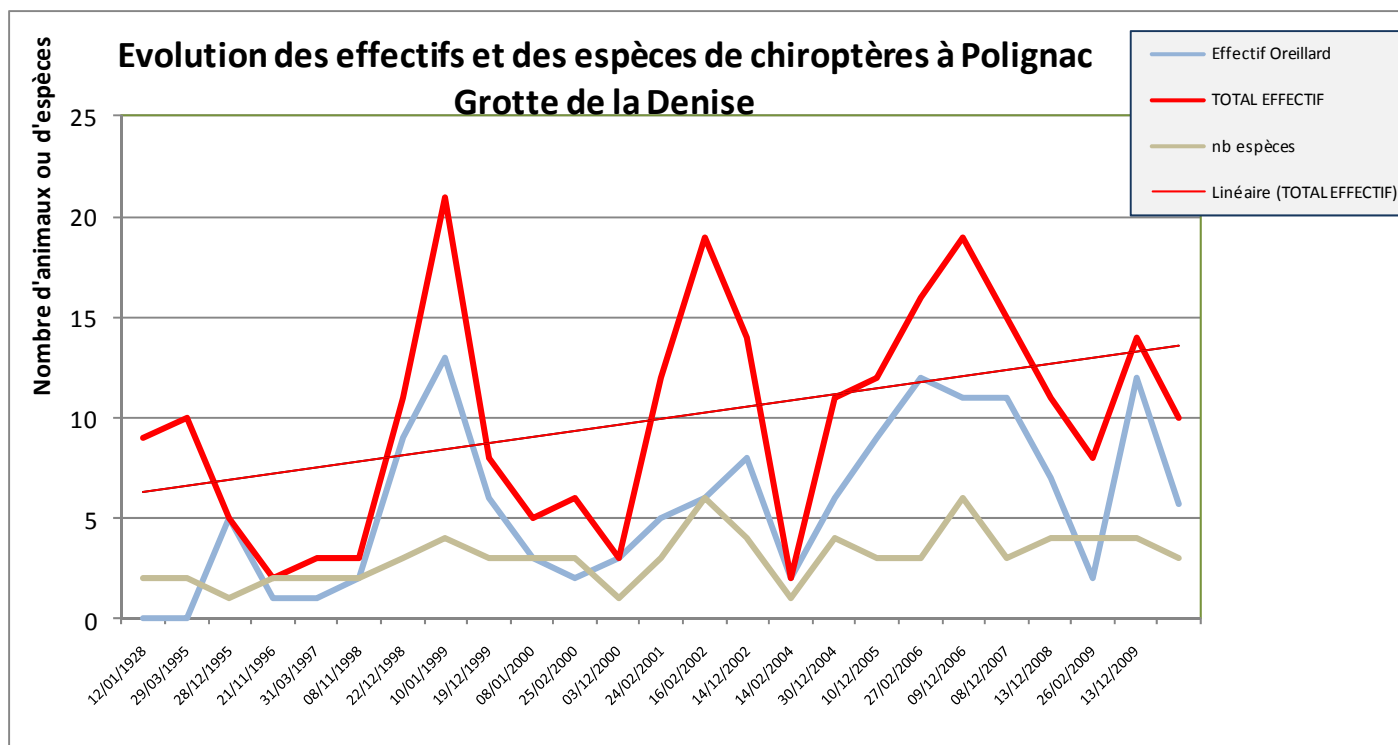


➤ La faune

En dehors des chauves-souris, aucun inventaire ou suivi n'est réalisé sur le site. Seule la LPO Auvergne nous a communiqué des données éparées en sa possession sur le secteur. 19 espèces sont mentionnées sur le site. Il faut noter la présence du Pouillot de Bonelli dans les espaces boisés, de la Chouette chevêche, du Petit Duc, du Tarier pâtre, l'Alouette lulu et du Bruant proyer dans les espaces ouverts, ainsi que de l'Hirondelle des rochers aux niveaux des falaises du bois de Seigneurs. Un inventaire précis et spécifique serait nécessaire.

Les papillons sont mal connus sur le site car aucune étude spécifique n'a été réalisée malgré un fort potentiel (milieux favorables : pelouses sèches, sous bois clairs, prairies ...).

Les chauves-souris bénéficient depuis 1995 d'un suivi annuel hivernal dans deux souterrains (grotte de la Denise, galerie d'amenée d'eau). **8 espèces ont été inventoriées dans la grotte de la Denise depuis 1995 dont 4 espèces de l'Annexe II de la « Directive Habitats ».** Il faut mentionner qu'une publication de 1928 relatait déjà la présence de Chauves-souris (8 Grand Murins et 1 Murin à moustaches) dans la grotte de la Denise.



Compte-tenu du caractère particulier de la grotte de la Denise (température froide en période très froide), les effectifs sont généralement faibles et particulièrement variables selon les hivers. La morphologie de ce souterrain possédant de nombreuses failles et des excavations limite aussi certainement l'évaluation des effectifs. La tendance générale observée au cours de ces dix dernières années est à l'augmentation.

Le site Natura 2000 renferme également une galerie d'aménée d'eau (ancien aqueduc ; lieu-dit « Le Collet », nord du site, Cf. Planche.3) qui héberge quelques individus. Les effectifs de chauves-souris sont assez variables (en 9 ans ; 2.55 individus en moyenne par an) mais l'aqueduc est régulièrement occupé en hiver notamment par le Grand et le Petit Rhinolophe.

Une faille inaccessible située sur la falaise du bois des Seigneurs a par ailleurs déjà permis l'observation d'un Murin à oreilles échancrées et d'un Oreillard. Ces biotopes particulièrement impossibles à suivre peuvent donc aussi constituer des gîtes d'hibernation potentiels. Enfin, on peut noter la présence d'une colonie de reproduction au château de la Bernarde (commune d'Espaly-Saint-Marcel, à l'ouest du Mont Denise ; 28 Petits Rhinolophes recensés en été 2009) qui offre une possibilité d'échange entre les gîtes d'hibernation qu'offre le site Natura 2000 et ce gîte de reproduction. **Le site est donc constitué de plusieurs gîtes d'hibernation de 8 espèces de chauves-souris. Le bois des Seigneurs situé à proximité immédiate des gîtes d'hibernation possède des gîtes potentiels de reproduction pour les espèces arboricoles comme les Oreillards. Les autres espaces (pinèdes, prairies) constituent des territoires de chasse pour les espèces comme pour le Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe, le Grand Murin.**

Tableau n°7-B Espèces de Chauves-souris dans la grotte de la Denise

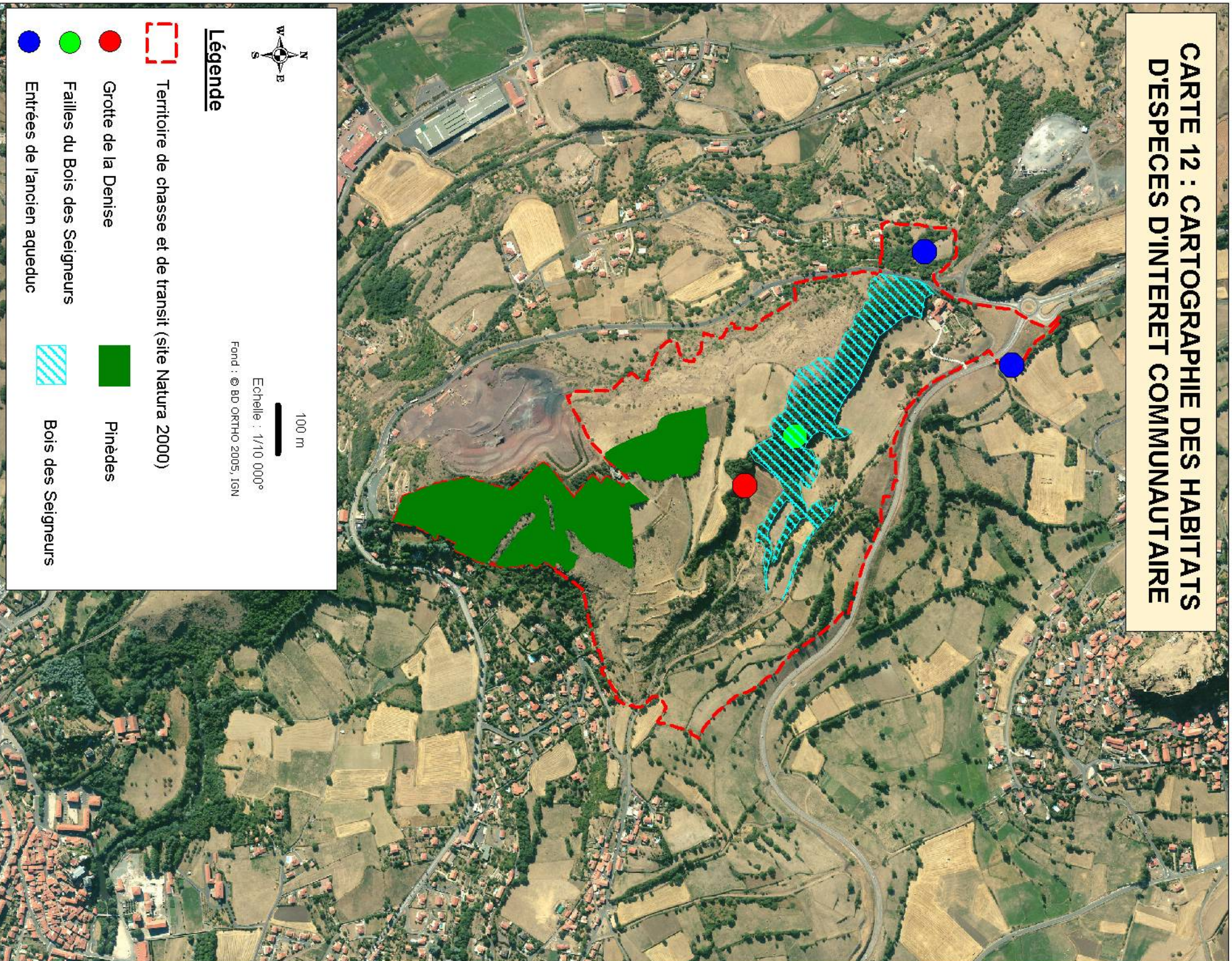
Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (<i>nombre d'individus</i>)	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	Etat de conservation à l'issu de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données Structures ressources
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	1324	0 – 4 régulier	Grotte	inadéquat	inconnu	Chauve-Souris Auvergne, 1995-2010
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	1303	0 – 1 occasionnel			inadéquat	
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	1304	0 – 1 occasionnel			inadéquat	
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	1321	0 – 1 occasionnel			inconnu	

(1) Nom d'après l'annexe II de la Directive 92/43

Nom des espèces (2)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Quantification sur le site du Mont Denise Effectif min. – max. (moy.)	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	Etat de conservation à l'issu de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données Structures ressources
<i>Plecotus.sp</i>	Oreillards indéterminés	-	0 – 13 régulier (5.6)	Grotte	favorable	Inconnu	Chauve-Souris Auvergne, 1995-2010
<i>Myotis mystacinus/brandti</i>	Murin à moustaches	1330	0 – 6 régulier			Inconnu	
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	1322	0 – 3 régulier			Inconnu	
<i>Pipistrellus.sp</i>	Pipistrelles indéterminées	-	0 – 2 occasionnel			Inconnu	

(2) Nom d'après l'annexe IV de la Directive 92/43

CARTE 12 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE



Légende



Territoire de chasse et de transit (site Natura 2000)



Grotte de la Denise



Faillies du Bois des Seigneurs



Entrées de l'ancien aqueduc



Pinèdes



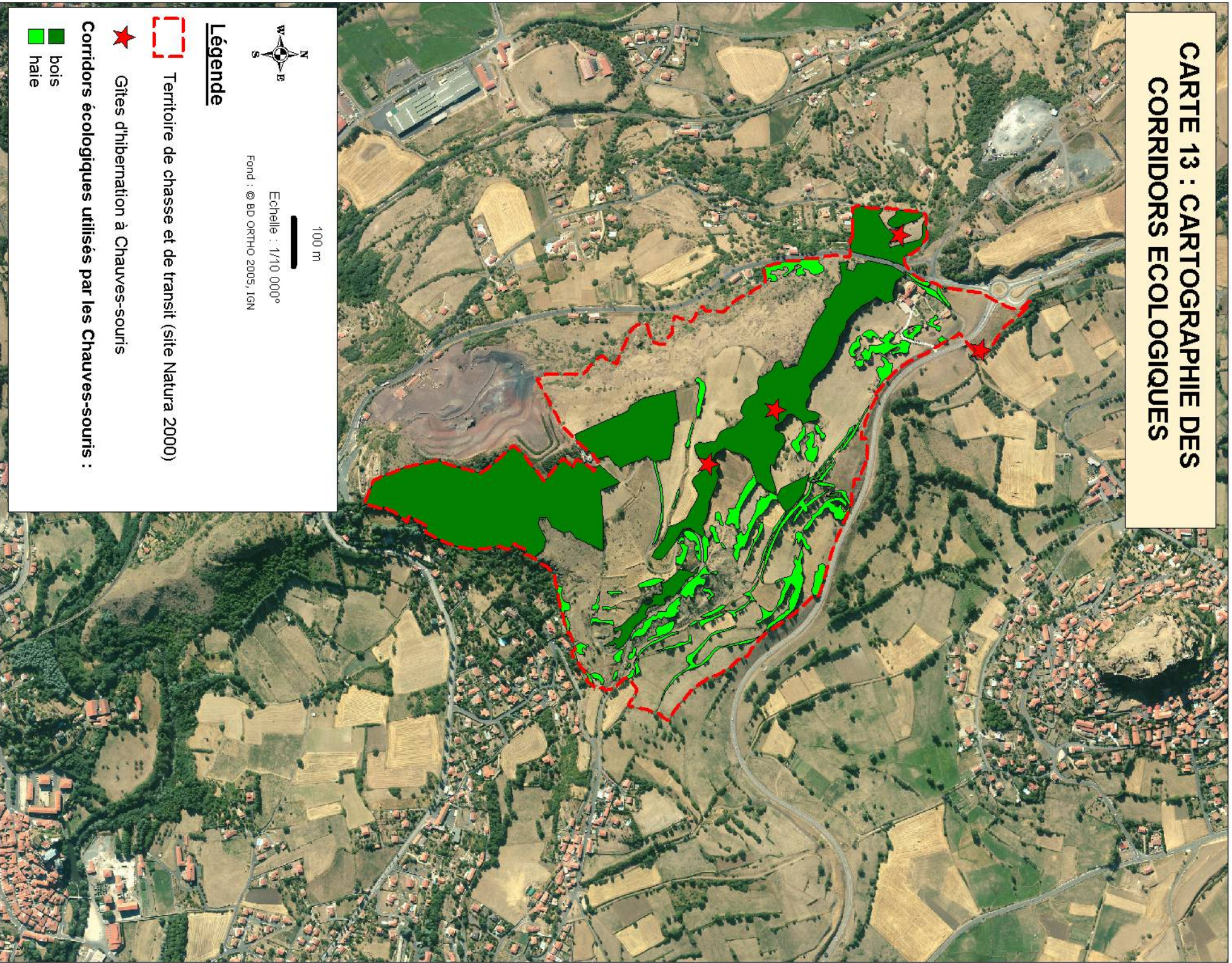
Bois des Seigneurs

100 m

Echelle : 1/10 000^e

Fond : © BD ORTHO 2005, IGN

CARTE 13 : CARTOGRAPHIE DES CORRIDORS ECOLOGIQUES



Echelle : 1/10 000°

Fond : © BD ORTHO 2005, IGN

100 m

Légende

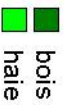


Territoire de chasse et de transit (site Natura 2000)



Gîtes d'hibernation à Chauves-souris

Corridors écologiques utilisés par les Chauves-souris :



bois



haie

Tableau n°7-C Oiseaux d'intérêt patrimonial

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Chouette Chevêche	Inc.	Liste Rouge Régionale	LPO Auvergne
Hibou Petit Duc	Inc.	Liste Rouge Régionale	
Alouette lulu	Inc.	Annexe I de la Directive Oiseau	CEPA, 2009

Planche.2 _ Les chauves-souris du site



Grand Murin



Oreillard



Grand Rhinolophe



Murin à Oreilles échancrées

Photos : CEPA/CSA_Aurélie Soissons, Samuel Esnouf, Vincent Legé, Romain Legrand ©

**Planche.3 _ La galerie d'amenée
d'eau – Ancien aqueduc**



Intérieur
photo : CEPA_Delphine Benard ©



Intérieur
photo : Marcel Meysonnier ©



Entrée Est
photo : CEPA_Romain Legrand ©



Entrée Ouest
photo : CEPA_Benjamin Chevrol ©

Tableau récapitulatif des données :

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Habitats de l'annexe II de la Directive Habitats 92/43	4 (23 ha)	pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides, prairies à fourrage des plaines, dalles rocheuses, grottes naturelles et artificielles non exploitées par le tourisme, (forêts de pentes, éboulis ou ravins)	CEPA
Les autres habitats naturels	1 (9ha)	« forêt de Pins »	CEPA
Espèces animales de l'annexe II de la Directive Habitats 92/43	4	Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>), Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>), Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>), Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	Chauve-Souris Auvergne
Espèces animales de l'annexe I de la Directive Oiseaux 79/409	0		LPO Auvergne
Espèces animales de l'annexe IV de la Directive Habitats 92/43	4	Oreillards indéterminés (<i>Plecotus.sp.</i>), Murin à moustaches (<i>Myotis mystacinus/brandti</i>), Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>), Pipistrelles indéterminées (<i>Pipistrellus.sp.</i>)	Chauve-Souris Auvergne
Espèce végétale de l'annexe IV de la Directive Habitats 92/43	0		
Les autres espèces végétales remarquables	6	Carline à feuilles d'acanthé (<i>Carlina acanthifolia All. subsp. Acanthifolia</i>), Euphorbe petit-figuier (<i>Euphorbia chamaesyce</i>), Gagée de Bohême (<i>Gagea bohémica</i>), Gagée des Champs (<i>Gagea villosa</i>), Gentiane croisette (<i>Gentiana cruciata</i>), Lis martagon (<i>Lilium martagon</i>), Polycnème des champs (<i>Polycnemum arvense</i>), Grand Polycnème (<i>Polycnemum majus</i>), Saponaire des vaches (<i>Vaccaria hispanica</i>), Xéranthème fermé, Immortelle (<i>Xeranthemum inapertum</i> , <i>Cephalanthera à grandes fleurs</i> (<i>Cephalanthera damasonium</i>))	CBNMC, CEPA
Les autres espèces animales	3	oiseaux patrimoniaux dont la reproduction est probable ou certaine sur le site : Alouette lulu, Hibou Petit Duc, Chouette Chevêche	LPO Auvergne
Les autres espèces animales chassées	+9	chevreuil, renard, lièvre, sanglier, perdrix grise et rouge, bécasse des bois, grive, pigeon ramier...	Fédération des chasseurs de Haute-Loire

PARTIE II - LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Pour rappel, la Directive « Habitats » a pour objectif principal de « Favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ».

La préservation de ces « habitats » constitue donc l'objectif premier du présent document. Cette préservation doit passer par le maintien des activités présentes sur le site Natura 2000 concerné dans les limites de compatibilité avec la conservation des habitats et des espèces qu'il accueille.

Pour cela, des objectifs déclinés sur deux niveaux permettent d'aboutir à des actions précises en lien avec les activités concernées. Les actions envisagées sont détaillées dans les fiches actions du paragraphe suivant.

Les objectifs de développement durable ont été déclinés selon trois niveaux de priorité (*****Priorité forte**, ****Priorité moyenne**, ***Priorité faible**)

1.ENJEUX ET OBJECTIFS

Tableau n°8 Enjeux / Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Objectifs de développement durable classés par ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêts communautaires concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Préserver les gîtes à chauves-souris et leurs abords***	Assurer la tranquillité de la faune	Contrat N2000, charte, MAEt	8310 : grottes naturelles ou artificielles non exploitées par le tourisme	Toutes les espèces de chauves-souris	Agriculture, Sylviculture, Loisirs	PHAE 2, Convention de gestion entre CEPA, CHSA et propriétaire
Préserver les territoires de chasse des chauves-souris et les corridors***	Améliorer les connexions écologiques entre les habitats	Contrat N2000, charte, MAEt	6510 : prairies à fourrage de plaines 9180 : Forêts de pentes, éboulis ou ravins		Agriculture, Sylviculture, Loisirs	PHAE 2, Projet de valorisation du bois des Seigneurs
Préserver les milieux naturels***	Maintenir les habitats naturels remarquables	Contrat N2000, charte, MAEt	6510 : prairies à fourrage de plaines 6210 : pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides 8230 : pentes rocheuses avec végétation chasmophytique (9180 : Forêts de pentes, éboulis ou ravins)			

Tableau n°9 Enjeux / Objectifs transversaux

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaires concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Suivre l'évolution des habitats et des espèces sur le site**	Assurer le suivi de l'état écologique du site	Tous	Toutes	Agriculture, Sylviculture, Loisirs	Suivi annuel Chsa, suivi particulier du CBNMC
	Suivre l'impact des mesures de gestion engagées				
	Compléter les inventaires naturalistes	Habitats et espèces de la directive « Habitats », autres groupes			
Mobiliser et informer les habitants de la mise en œuvre du Docob*	Informer les habitants des objectifs et des actions du Docob	Tous	Toutes		
Veiller au respect des mesures engagées***	Identifier et appuyer les acteurs locaux à la signature de contrat / charte / MAEt				
	Identifier et appuyer les porteurs de projet				
	Coordonner et mettre en place les actions				

Tableau n°10 Récapitulatif des objectifs de développement durable

Entité de gestion	Objectifs de développement durable		Niveau de priorité (1)	Type d'objectifs				
				Protéger	Entretien	Restaurer	Suivre, surveiller, inventorier	Valoriser
Chauves-souris	A	Préserver les gîtes et leurs abords	***	X	X		X	X
	B	Préserver les territoires de chasse et les corridors	***	X	X	X	X	X
Milieux naturels remarquables	C	Préserver les milieux naturels	***	X	X	X	X	X
	D	Maintenir en l'état les forêts de pente	**	X			X	X
Objectifs transversaux	E	Suivre l'évolution des habitats et des espèces sur le site	**				X	X
	F	Mobiliser et informer les habitants de la mise en œuvre du Docob	*					X
	G	Veiller au respect des mesures engagées	***	X	X	X	X	X

(1) *** : niveau de priorité élevée ; ** : niveau de priorité moyen ; * : niveau de priorité faible

Les objectifs de préservation sont principalement centrés sur les espèces de chauves-souris puisqu'elles ont entraîné la classification du site en Natura 2000. Le but majeur étant de protéger les gîtes d'hibernation (et leurs abords) mais également de sauvegarder les territoires de chasse que forment les haies (la finalité de l'opération étant d'avoir un continuum de réseau écologique propices au déplacement des chauves-souris), les espaces forestiers favorables (pinède sommitale, bois des seigneurs) et les espaces ouverts (prairies de fauche, pelouses sèches).

2. ACTIONS ENVISAGEES

Afin de permettre une meilleure visualisation des actions envisagées dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur le site de la Grotte de la Denise, les fiches qui suivent en détaillent le contexte et le contenu.

Pour faciliter la lecture, la codification des actions est la suivante :

- G** : Entretien, restaurer (gérer)
- S** : Suivre, surveiller, inventorier
- C** : Communiquer, valoriser
- A** : Animer le Docob

La Carte 14 permet de localiser sur le site les principales actions de gestion.

Un récapitulatif de l'ensemble des 15 actions ainsi que leur coût estimé est présenté dans le paragraphe suivant.

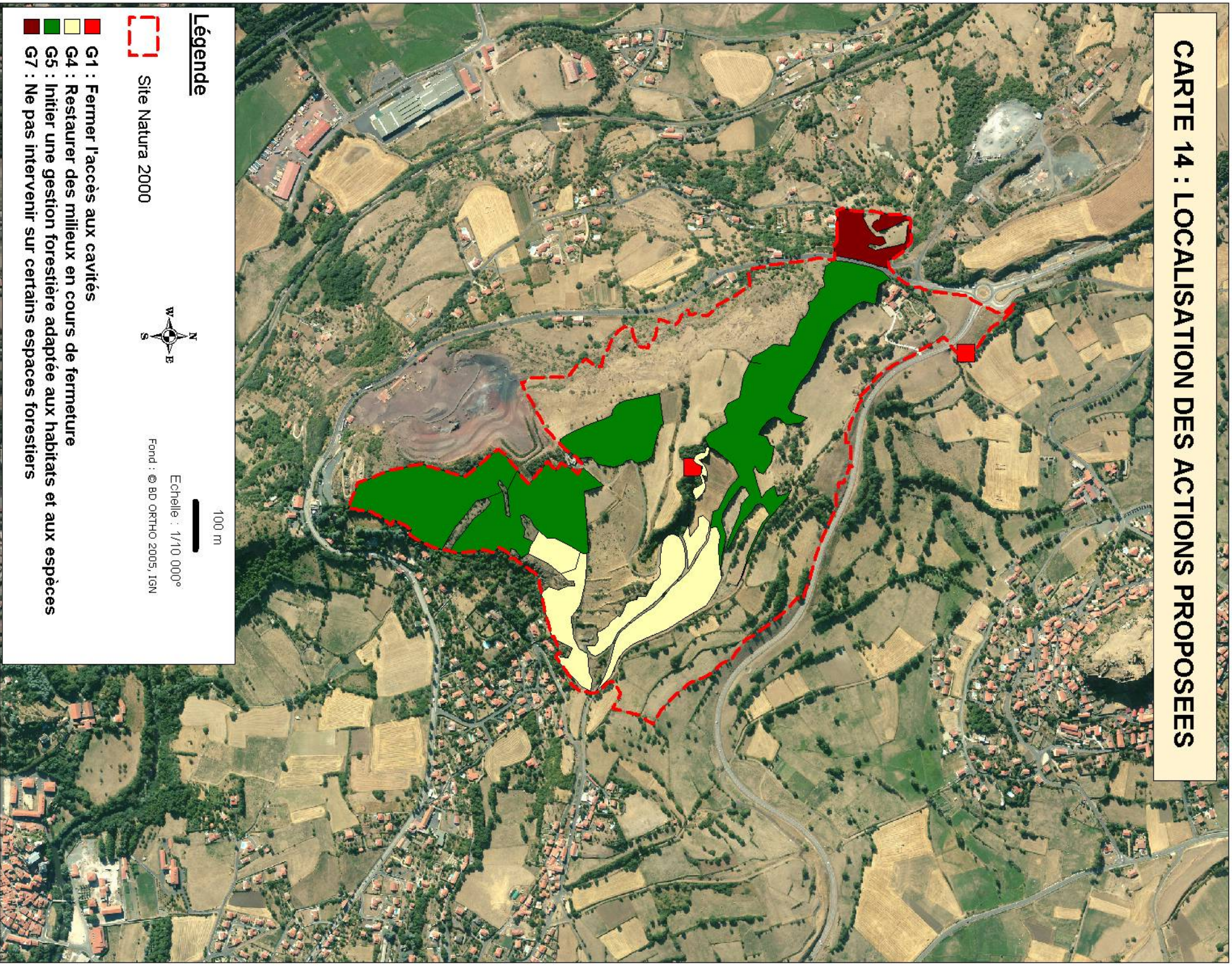
Tableau n°11 Les actions

Intitulé de la mesure	Objectif durable concerné et niveau de priorité de la mesure	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maitre d'ouvrage potentiel	Maitre d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure
G1 : Fermer l'accès aux cavités	Préserver les gîtes et leurs abords ***	Assurer la tranquillité de la faune	Contrat N2000, Charte	Poser des grilles	Commune, CEPA	Commune CEPA	Doit être fait la première année	Ponctuelle	25 000 €
G2 : Maitriser certaines parties du foncier	-Préserver les gîtes et leurs abords -Préserver les territoires de chasse et les corridors ***	Assurer la tranquillité de la faune Préserver les habitats d'intérêt	Crédits d'animation, fondations	Acquérir du foncier ou accords de gestion en vue de gestion conservatoire	Commune, CEPA	Commune CEPA	En amont de GH1, GH3, GH4, GH5	maximum 20 ha	10 000 €
G3 : Réhabiliter ou planter des haies ou des vergers	Préserver les territoires de chasse et les corridors ***	Améliorer les connexions écologiques entre habitats	Contrat N2000	Planter des alignements d'arbres (corridors)	Commune	Commune CEPA	A répartir selon les besoins	300 ml 10 ha	86 000 €
G4 : Restaurer des milieux en cours de fermeture	Préserver les milieux naturels ***	Améliorer et diversifier les habitats ouverts jouxtant la grotte de la Denise	Contrat N2000	Remettre en pâturage les secteurs en déprise (pose de clôtures, recherche de troupeaux)	Commune, CEPA	Agriculteur CEPA	A répartir selon les besoins	Minimum 12 ha	120 000 €
G5 : Initier une gestion forestière adaptée aux habitats et aux espèces	-Préserver les gîtes et leurs abords -Préserver les territoires de chasse et les corridors ***	Préserver ces habitats d'intérêt, et les territoires de chasse et les gîtes de reproduction potentiels	Contrat forestier N2000, Charte	Réhabiliter les Pins boulanges de la Pinède, conserver des arbres senescents dans le bois des Seigneurs, pose de fermeture d'accès	Commune, CEPA	Propriétaires Agriculteurs CEPA	A répartir selon les besoins	15 ha	50 000 €
G6 : Conserver et entretenir les milieux ouverts	Préserver les milieux naturels ***	Maintenir en état et entretenir les pelouses sèches, les dalles rocheuses, les prairies de fauche	Contrat N2000, Charte, MAEt	-Pâturer, -Faucher -Girobroyer	Commune	Agriculteur CEPA, ADASEA Chambre d'agriculture	Pour les espaces ouverts : tous les ans	31 ha	Estimation (6 000 €/ha/an)
G7 : Ne pas intervenir sur certains espaces forestiers	Préserver les milieux naturels **	Préserver cet habitat d'intérêt communautaire et les gîtes de reproduction potentiels	Contrat forestier N2000, Charte	Ne pas intervenir (exploitation, création de pistes)	Commune CEPA	Propriétaire CEPA	/	1,65 ha	0 €
G8 : Veiller et contrôler	Préserver les milieux naturels		Contrat N2000,		Commune	Propriétaire CEPA			/

l'extension des espèces exotiques envahissantes	*		Charte, Crédits d'animation						
S1 : Mettre en place des indicateurs de suivi	Suivre l'évolution des habitats et des espèces sur le site	Assurer le suivi de l'état écologique du site	Crédits d'animation	Mesurer une série d'indicateurs	Commune	Chauve-souris Auvergne CEPA CBNMC LPO Auvergne SHNAO	Si possible tous les ans pour un suivi optimal, et des inventaires le plus exhaustif possible	58 ha	14 000 €
S2 : Compléter les inventaires naturalistes		**		Améliorer la connaissance		Réaliser des Inventaires naturalistes (flore, oiseaux, papillons)			30 000 €
C1 : Diffuser le Document d'objectifs	Mobiliser et informer les habitants de la mise en œuvre du Docob *	Informer les habitants des objectifs et des actions du Docob	Crédits d'animation	Reproduire et diffuser le Docob	Commune	Commune	1 fois en 6 ans	COPIL + acteurs du site	1 500 €
C2 : Diffuser une lettre d'information				Diffuser une lettre d'information	Commune	Commune	Tous les 2 ans	Commune de Polignac + commune d'Espaly-Saint-Marcel	4 800 €
C3 : Organiser des visites autour du site				Organiser des balades, animations nature, conférences, réunions publiques	Commune	CEPA, Chauve Souris Auvergne, CPIE		Centre de loisirs et écoles de Polignac et d'Espaly, habitants...	12 000 €
C4 : Mettre en valeur le site Natura 2000				Participer à la mise en place de sentier de découverte ou de randonnée	Commune	Commune Com. Agglomération CEPA Chauve Souris Auvergne...	occasionnel	58 ha	10 000 €
A 1 : Faire signer la charte Natura 2000	Veiller au respect des mesures engagées ***	Identifier et appuyer les acteurs locaux à la signature de contrat / charte Natura 2000 et de MAET	Crédits d'animation	Faire signer la charte Natura 2000 sur les parcelles privées	Commune	Propriétaires CEPA	Lors de la phase d'animation du Docob, la première année	58 ha	/
A2 : Participer à l'expertise des études d'incidence		Identifier et appuyer les porteurs de projet		Appuyer les bureaux d'études, donner un avis	Commune	CEPA			/
A3 : Animer la				Pointer sur terrain les		Commune	Chaque année		65 000 €

<p>mise en œuvre du Document d'Objectifs</p>		<p>Coordonner et mettre en place les actions</p>		<p>problèmes (gravats, coupes à blanc...) Appuyer les projets (conseils) Bilan technique et financier auprès de la DREAL</p>	<p>Commune</p>	<p>CEPA</p>			
---	--	--	--	--	----------------	-------------	--	--	--

CARTE 14 : LOCALISATION DES ACTIONS PROPOSEES



G1 : Fermer l'accès des cavités

PRIORITE

STRATEGIE

Contractualisation pour travaux de restauration et d'entretien

Objectif de l'action : Assurer la tranquillité de la faune

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Tous Indicateurs SE1

- **Descriptif de l'action :** Remplacement du grillage et pose d'une porte
- **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Surface en m² traitée, nombre d'espèces et effectifs présents
- **Habitats/espèces visées :** Tous les chiroptères

- **Acteurs de la mise en œuvre :** Commune, propriétaires, gestionnaires (CEPA, Chsa)
- **Cadre politique :** Natura 2000
- **Types de financements mobilisables :** Contrat N 2000 (A32326P, A32327P, A323-23P), charte

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

- Moyens proposés :** Deux ouvrages sont concernés à savoir :
- Grotte de la Denise (remplacement du grillage par une grille métallique avec espacements particuliers à prévoir entre les barreaux, pose d'un panneau d'information, nettoyage du site, système d'ouverture pour suivi scientifique), travaux à définir avec le propriétaire et le gestionnaire (CEPA). Bois et haies à maintenir à proximité des ouvrages. Possibilité d'entretien de la végétation.
 - Aqueduc (propriété communale) : pose d'une porte avec barreaux métalliques horizontaux. Possibilité de travaux en régie
 - Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation du site

Un entretien minimal (réparation) sera à prévoir en cas de dégradation volontaire.

Territoire concerné : Périmètre Natura 2000

Surface d'application : ponctuel (souterrains)

Budget prévisionnel global : Estimation à 25 000 €

Opérations associées : Maitriser certaines parties du foncier (G2), Restaurer des milieux en cours de fermeture (G4), Faire signer la Charte (A1), Animation du Document d'objectifs (A3)

G2 : Maitriser certaines parties du foncier

PRIORITE

STRATEGIE

Contractualisation pour travaux de restauration et d'entretien

Objectif de l'action : Assurer la tranquillité de la faune, préserver les habitats d'intérêt **Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :** Tous Indicateurs SE1

➤ **Descriptif de l'action :** Acquisition de parcelles, conventions de gestion

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre et surface

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous les chiroptères, habitats remarquables

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Commune, gestionnaires (CEPA)

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** Crédit d'animation, fondations

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés : Deux types de maîtrise de parcelles sont possibles :

- Acquisition (habitats remarquables) : acquisition limitée sur le site
- Convention de gestion/bail (accords d'intervention sur le domaine privé ou public avec une garantie de continuité de l'action dans le temps) : deux possibilités (Bois des Seigneurs : M et Mme Bonnet ; Pinède et pelouses : Commune d'Espaly).

La maîtrise foncière ou d'usage est obligatoire pour le montage de projets (contrat Natura 2000) dans le cadre de parcelles où le maître d'ouvrage n'est pas lui-même propriétaire.

Territoire concerné : Périmètre Natura 2000

Surface d'application : environ 20 ha maximum

Budget prévisionnel global : Estimation à 10 000 €

Opérations associées : Fermer l'accès aux cavités (G1), Restaurer des milieux en cours de fermeture (G4), Initier une gestion forestière adaptée aux habitats et aux espèces (G5), Animation du Document d'objectifs (A3)

G3 : Planter, réhabiliter des haies ou des vergers

PRIORITE

★★★

STRATEGIE

Contractualisation pour travaux de restauration

Objectif de l'action : Améliorer les connexions écologiques entre les habitats

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Tous Indicateurs SE1

➤ **Descriptif de l'action :** Plantations ou restauration de haies avec essences locales, plantations d'arbres fruitiers de variétés locales

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** ml traité pour les haies, nombre d'arbres traités pour les vergers, surface, nombre de contrats signés

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous les chiroptères, vergers

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Commune, propriétaires, agriculteurs, gestionnaires (CEPA)

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** Contrat N2000 (A32306P)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

-Plantation de haies avec essences locales. Tuteurs, protection et paillage recyclables. Priorité à la reconnexion de haies existantes.

-Plantation de vergers de haute tige. Tuteurs, protection et paillage recyclables. Priorité à la reconversion de cultures.

-Restauration (taille) de haies ou de vergers

Territoire concerné : Périmètre Natura 2000

Surface d'application : 300 ml maximum pour les haies
10 ha pour les vergers

Budget prévisionnel global :

20 €/ml (main d'œuvre comprise), **estimation à 6 000 € pour les haies**

8 000 €/ha (main d'œuvre comprise), **estimation à 80 000 € pour les vergers**

Opérations associées : Animation du Document d'objectifs (A3)

G4 : Restaurer des milieux en cours de fermeture

PRIORITE



STRATEGIE

Contractualisation pour travaux de restauration et d'entretien

Objectif de l'action : Améliorer et diversifier les milieux naturels jouxtant la grotte de la Denise **Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :** Tous Indicateurs SF1

➤ **Descriptif de l'action :** Restaurer puis entretenir des habitats ouverts en déprise agricole

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Surface débroussaillée, Nombre et surface de contrats engagés

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous milieux ouverts surtout pelouses sèches

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Propriétaires, gestionnaires

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** Contrat N 2000

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

- Moyens proposés :** Selon les contextes, des modes d'entretien différenciés pourront être envisagés, après restauration :
- Identifier les zonages concernés et propriétaires et/ou gestionnaires, rechercher un troupeau (ovin, caprin, asin prioritaires)
 - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage (pelouses et pinède sur les communaux d'Espaly (environ 9 ha), bordures des falaises situées de part et d'autres de la grotte de la Denise (environ 2 hectares)
 - Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique (A32303P), 20 €/ml, 3 km
 - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique (A32303R),
 - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger (A32305R)
 - Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site (A323-23P) : restauration de murets

Territoire concerné : Périmètre Natura 2000

Surface d'application : 12 ha minimum

Budget prévisionnel global : Estimation à 100 000 € restauration et équipements pastoraux
Estimation à 20 000 € entretien par pâturage ou mécanique pour 5 ans

Opérations associées : Maîtriser certaines parties du foncier (G2), Animation du Document d'objectifs (A3)

G5 : Initier une gestion forestière adaptée aux habitats et aux espèces

PRIORITE

★★★

Objectif de l'action : Préserver ces habitats d'intérêt, les territoires de chasse, et les gîtes de reproduction potentiels

STRATEGIE

Contractualisation pour le maintien de pratiques adaptées

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Tous Indicateurs SE1

> **Descriptif de l'action :** réhabiliter la pinède, canaliser la fréquentation
 > **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Surface traitée, nombre et surface de contrats engagés
 > **Habitats/espèces visées :** Tous les habitats forestiers : principalement pinèdes & bois des Seigneurs (habitats d'espèces)

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Propriétaires, gestionnaires (CEPA)
 ▪ **Cadre politique :** Natura 2000
 ▪ **Types de financements mobilisables :** Contrat N2000, charte

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés : A partir des 13 mesures régionales, seules celles qui s'adaptent au contexte du site ont été retenues :

- Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production (F22705) : gestion des pins boulanges, marquage d'arbres gîtes
- Elimination ou limitation d'espèces indésirables en forêt de production (F22711) : en cas d'introduction
- Dispositif favorisant le développement de bois sénescents pour favoriser les chiroptères (F22712)
- Création de clairières ou de landes sur des zones actuellement boisées mais non rentables économiquement afin de restaurer les surfaces d'habitats (F22701)
- Fermeture d'accès vis-à-vis des véhicules (A 32324P) : indispensable pour réduire la coupe de pins
- Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt (F22709) : en cas de création de chemins carrossables
- Investissements visant à informer les usagers de la forêt (F22714) : pose de panneaux si nécessaire
- Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site (A323-23P) : restauration de murets

Territoire concerné : Périmètre Natura 2000

Surface d'application : environ 15 ha

Budget prévisionnel global : Estimation à 50 000 €(à préciser ultérieurement)

Opérations associées : Maîtriser certaines parties du foncier (G2), Faire signer la Charte (A1), Animation du Document d'objectifs (A3)

G6 : Conserver et entretenir les milieux ouverts

PRIORITE

★ ★ ★

STRATEGIE

Contractualisation pour le maintien de pratiques adaptées

Objectif de l'action : maintenir en état et entretenir les pelouses sèches, les dalles...

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Tous Indicateurs SE1

➤ **Descriptif de l'action :** Pâturage, fauche, girobroyage (gestion courante)...
➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Surface entretenue, Nombre et surface de contrats engagés
➤ **Habitats/espèces visées :** **habitats remarquables** (pelouses sèches, prairies de fauche, prairies, dalles rocheuses)

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Commune, Propriétaires, agriculteurs
▪ **Cadre politique :** Natura 2000
▪ **Types de financements mobilisables :** Charte Natura 2000, MAEt, Contrat (A32305R,A32306R)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés : Maintien des habitats naturels ouverts par une gestion agricole raisonnée (pâturage, fauche, girobroyage, réduction de fertilisants). Contractualisation de MAEt (4 ha déjà en PHAE2 depuis 2008). En cas de non exploitation agricole, possibilité de montage de contrats.

Territoire concerné : Périmètre Natura 2000

Surface d'application : environ 31 ha

Budget prévisionnel global : Enveloppe MAEt à définir annuellement (à préciser ultérieurement)

Opérations associées : Faire signer la Charte (A1), Animation du Document d'objectifs (A3)

G7 : Ne pas intervenir sur certains espaces forestiers

PRIORITE

STRATEGIE

Contractualisation pour le maintien de pratiques adaptées

Objectif de l'action : préserver les habitats forestiers d'intérêt et les gîtes de reproduction potentiels

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Tous Indicateurs SE1

➤ **Descriptif de l'action :** Non intervention sur la forêt de pente et de ravin et certaines autres secteurs forestiers

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Commune, propriétaires

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre et surface de contrats engagés

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

➤ **Habitats/espèces visées :** chiroptères ; gîte de reproduction, habitat « Forêt de pente et de ravin »

▪ **Types de financements mobilisables :** Charte N2000, Contrat forestier N2000 (F22712, 22710)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés : Maintien de l'habitat « forêt de pente et de ravin » sans intervention humaine = flot de sénescence (dépendant de la caractérisation des peuplements forestiers du bois des Seigneurs). Possibilité d'extension à d'autres zones forestières.

Territoire concerné : Périmètre Natura 2000

Surface d'application : environ 1,65 ha

Budget prévisionnel global : 0 € (à préciser ultérieurement)

Opérations associées : Maîtriser certaines parties du foncier (G2), Initier une gestion forestière adaptée aux habitats et aux espèces (G5), Compléter les inventaires naturalistes (S2), Faire signer la Charte (A1), Animation du Document d'objectifs (A3)

G8 : Veiller et contrôler l'extension des espèces exotiques envahissantes

PRIORITE



STRATEGIE

Maintien et restauration des espèces et des habitats

Objectif de l'action : préserver les milieux naturels

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Tous Indicateurs SE1

➤ **Descriptif de l'action :** Eradiquer et/ou contenir les espèces nouvelles

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Propriétaires, gestionnaires

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre et surface d'espèces concernées

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous

▪ **Types de financements mobilisables :** Contrat N2000 (A32324P), Charte, crédits d'animation

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

- Identification des taxons, des zonages et des gestionnaires concernés au cours de l'animation Natura 2000 (Renouée Japon bord route, Robinier Faux acacia ...)
- Echange avec le Groupe Régional Auvergne Plantes Exotiques Envahissantes pour identifier les techniques les plus appropriées
- Accompagnement au montage d'un projet fédéré dans le périmètre du site et dans les zones d'influence
- Elimination ou limitation d'espèces indésirables sur les zones où elles sont actuellement absentes via un contrat Natura 2000 non productif (A32320P et R).

Territoire concerné : Périmètre Natura 2000

Surface d'application : /

Budget prévisionnel global : en cas d'introduction, budget à définir.

Opérations associées : Faire signer la Charte (A1), Animation du Document d'objectifs (A3)

S1 : Mettre en place des indicateurs de suivi

PRIORITE

STRATEGIE

Evaluation

Objectif de l'action : Assurer le suivi de l'état écologique du site,
Suivre l'impact des mesures engagées

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Tous indicateurs SE1

➤ **Descriptif de l'action :** Mesurer une série d'indicateurs

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** CEPA, bureau études, associations naturalistes (Chauve-souris Auvergne), CBNMC

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Taux de remplissage des indicateurs

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous

- **Types de financements mobilisables :** Crédits d'animation

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

- Renseignement progressif des indicateurs définis :
 - Année n = renseignement des indicateurs généraux
 - Année n+1 = renseignement progressif des indicateurs d'état écologique.

- La liste des indicateurs proposés figure dans le tableau de bord de suivi.

Territoire concerné : Périmètre Natura 2000

Surface d'application : 58 ha

Budget prévisionnel global : estimation à 3500 €/2 ans + dernière année pour bilan, soit 14 000 € pour 6 ans.

Opérations associées : Toutes

S2 : Compléter les inventaires naturalistes

PRIORITE

★★

STRATEGIE

Evaluation

Objectif de l'action : Améliorer la connaissance

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Tous indicateurs SE1

➤ **Descriptif de l'action :** Poursuivre les inventaires d'espèces, très incomplètes à l'heure actuelle. Mieux cerner les enjeux chauves-souris en période de reproduction...

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Structure animatrice, bureau études, associations naturalistes, experts scientifiques

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Taux de remplissage des indicateurs

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** Crédits d'animations, bénévolat associatif

▪ **Types de financements mobilisables :** Crédits d'animations, bénévolat associatif

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés : Compte tenu du manque de connaissance de certaines espèces et de la présence d'espèces remarquables potentielles, notamment dans les milieux forestiers et les pelouses sèches, il est proposé :

Priorité forte :

Pour les espèces d'intérêt communautaire présentes ou potentiellement présentes sur ce site, il s'agira de :

- poursuivre le suivi hivernal des chauves-souris en intégrant systématiquement les cavités des Estreys et de St Anne
- affiner la connaissance chiroptérologique : notamment sur les espèces arboricoles en période de reproduction (capture, radiopistage dans le bois des Seigneurs, localisation des gîtes)
- répondre aux SOS chauves-souris sur les communes de Polignac, Espaly St Marcel
- réaliser un inventaire exhaustif des oiseaux nicheurs et localiser les espèces remarquables
- affiner la cartographie des habitats en particulier vis-à-vis des habitats forestiers situés dans le bois des Seigneurs

Priorité faible :

Pour les espèces remarquables d'autres groupes, il s'agira de réaliser des prospections pour :

- inventorier de manière exhaustive les papillons diurnes (recherche de l'Azuré du Serpolet)
- rechercher et localiser les espèces végétales remarquables

Territoire concerné : Ensemble du périmètre Natura 2000 et zones d'influence

Surface d'application : supérieure à 58 ha

Budget prévisionnel global : estimation à 6 000 €/an, pendant 5 ans soit 30 000 €.

Opérations associées : Toutes

C1 : Diffuser le Document d'Objectifs

PRIORITE

★ ★

STRATEGIE

Communication

Objectif de l'action : Informer les habitants des objectifs et des actions du Docob.

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Réseau d'indicateur SE1

➤ **Descriptif de l'action :** Diffuser largement le Document d'objectifs

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre d'exemplaires diffusés

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Commune

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** crédits d'animation N2000

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés : afin d'inciter à une bonne prise en compte de la démarche Natura 2000, une diffusion officielle par la Structure porteuse semble indispensable :

- Reproduction du Document d'objectifs en 50 exemplaires
- Diffusion des exemplaires

Territoire concerné : Ensemble du périmètre Natura 2000

Surface d'application : 58 ha

Budget prévisionnel global : 1 500 €

Opérations associées : Animation du Docob (A3)

C2 : Diffuser une lettre d'information

PRIORITE



STRATEGIE

Communication

Objectif de l'action : Informer les habitants des objectifs et des actions du Docob.

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Réseau d'indicateur SE1

➤ **Descriptif de l'action :** Transmettre l'actualité du site au travers d'un document

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Commune

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre de lettre réalisées et diffusées

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous

▪ **Types de financements mobilisables :** Animation N2000

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés : Afin de diffuser régulièrement de l'information auprès des habitants, et d'en recueillir (apparition d'espèces envahissantes) une lettre d'information bisannuelle peut être le moyen le plus simple

- Rédaction, illustration et conception graphique (A4 recto/verso couleur)
- Impression du document
- Diffusion du document (si possible avec les bulletins municipaux pour minimiser les coûts) ou intégration directe dans le Bulletin municipal

Territoire concerné : Périmètre Natura 2000

Surface d'application : Communes concernées

Budget prévisionnel global : 1 600 €/lettre, soit 4 800 € pour 6 ans.

Opérations associées : Animation du Docob (A3)

C3 : Organiser des visites guidées autour du site

PRIORITE

★★

STRATEGIE

Communication

Objectif de l'action : Informer les habitants des objectifs et des actions du Docob.

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Réseau d'indicateur SE1

➤ **Descriptif de l'action :** Favoriser les échanges avec les habitants

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Commune, CEPA, CPIE, Chauve-souris Auvergne...

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre de visites ou de conférences, participants aux animations

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** Crédits d'animation N2000

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés : Afin d'associer la population à la démarche et notamment sensibiliser les habitants au patrimoine naturel du site, aux actions mises en place, il est proposé d'organiser plusieurs moyens de communication directe

- Visite guidée dans le site Natura 2000 pour découvrir les habitats et les espèces mais également des opérations de gestion
- Organisation en salle d'un diaporama avec échange avec la salle
- Organisation d'animations scolaires en écoles primaires, centres de loirs (projet pédagogique sur l'année scolaire)

Territoire concerné : Périmètre Natura 2000

Surface d'application : Communauté d'Agglomération

Budget prévisionnel global : 2 000 €/an soit 12 000 € pour 6 ans.

Opérations associées : Diffuser une lettre d'information (A2), Animation du Docob (A3)

C4 : Mettre en valeur le site Natura 2000

PRIORITE

★★

STRATEGIE

Communication

Objectif de l'action : Informer les habitants des objectifs et des actions du Docob.

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Réseau d'indicateur SE1

➤ **Descriptif de l'action :** Favoriser les échanges avec les habitants

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Commune, CEPA, CPIE, Chauve-souris Auvergne...

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre de réunions, nombre de panneaux réalisés

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** Crédits d'animation N2000

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés : Il est prévu sur le secteur déjà particulièrement fréquenté de mettre en valeur :

- le bois des Seigneurs (ouverture au public, création de cheminements, restauration de murets, mise en sécurité vis-à-vis des arbres, balisage...)
- la carrière de la Denise (projet de la CA du Puy en Velay)
- un nouveau chemin de randonnée vers le Mont de la Denise

Il est proposé d'accompagner le porteur de projets pour réduire l'impact sur les espèces et les habitats sensibles et d'apporter une connaissance au niveau des contenus d'interprétation (plaquette, panneaux...).

Territoire concerné : Périmètre Natura 2000

Surface d'application : Communes de Polignac et d'Espaly

Budget prévisionnel global : 10 000 € pour 6 ans.

Opérations associées : Organiser des visites guidées autour du site (C3), Animation du Docob (A3)

A1 : Faire signer la charte natura 2000

PRIORITE

STRATEGIE

Contractualisation pour non dégradation

Objectif de l'action : Identifier et appuyer les acteurs locaux à la signature de contrat

➤ **Descriptif de l'action :** Faire signer la Charte Natura 2000

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre de Chartes signées

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Commune assistée d'un maître d'œuvre

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** Exonération partielle de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

- Informer par courrier tous les propriétaires de parcelles dans le site Natura 2000 sur l'existence de la Charte (Détail en annexe).
- Accompagner les propriétaires pour les formalités administratives liées à leur adhésion (demande de matrice cadastrale, pré-remplissage des formulaires...).

Territoire concerné : Ensemble du périmètre Natura 2000

Surface d'application : 58 ha

Budget prévisionnel global : Inclus dans animation de la mise en œuvre (A3)

Opérations associées : Animation du Docob (A3)

A2 : Participer à l'expertise des études d'incidence

PRIORITE

Objectif de l'action : Identifier et appuyer les porteurs de projet

STRATEGIE

Evaluation

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Réseau d'indicateur SE1

➤ **Descriptif de l'action :** Donner un avis d'expert sur les études d'incidence

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre d'études d'incidence visées

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Structure animatrice, porteur de projet soumis à étude d'incidence

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** Animation Natura 2000

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

- Etre à la disposition des services de l'état en charge du suivi des études d'incidences
- Donner un avis d'expert sur les études réalisées relatives au site Natura 2000 auprès des services de l'état
- Fournir aux maîtres d'ouvrage des aménagements et travaux les connaissances relatives aux espèces et habitats relevant de la Directive habitats

Territoire concerné : Ensemble du périmètre Natura 2000 et zones d'influence

Surface d'application : Supérieure à 58 ha

Budget prévisionnel global : Inclus dans animation de la mise en œuvre (A3), à raison en moyenne de 2 jours / an soit 900 €, soit 5 400 € sur 6 ans

Opérations associées : Animation du Docob (A3)

A3 : Animer la mise en œuvre du Document d'Objectifs

PRIORITE

STRATEGIE

Mise en œuvre du projet

Objectif de l'action : Coordonner et mettre en place les actions

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Réseau d'indicateurs
CE1

➤ **Descriptif de l'action :** Suivi et gestion du projet

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Commune

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Niveau de satisfaction du COPIL

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous

▪ **Types de financements mobilisables :** Animation Natura 2000

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

- Gestion technique et financière de la programmation annuelle pour le compte de la Structure porteuse en lien avec l'Etat
- Suivi des procédures administratives et des outils liés à la démarche Natura 2000 au niveau départemental, régional et national (participation au séminaire régional annuel des opérateurs, formation, MAET, Contrats, révision périmètre...)
- Information du COPIL et accompagnement de la structure porteuse pour sa mobilisation (diaporama, comptes rendus, ...)
- Veille écologique sur les projets d'aménagements (suivi des procédures d'urbanisme, information des porteurs de projets sur le site ou dans sa zone d'influence, suivi de la mise aux normes d'ouvrage, expertise des études d'incidence...)
- Accompagnement au montage de contrats Natura 2000 (contrats forestiers, contrats non productifs...) et à la signature de la Charte Natura 2000
- Conseil auprès des usagers locaux (collectivités, propriétaires, maîtres d'œuvre, agriculteurs, forestiers, chasseurs...)
- Utilisation d'outils informatiques adaptés

Territoire concerné : Périmètre Natura 2000 et zone d'influence

Surface d'application : Supérieure à 58 ha

Budget prévisionnel global : 65 000 € pour 6 ans.

Opérations associées : Faire signer la charte (A1), Expertiser les études d'incidence (A2)...

3. LE BUDGET ESTIMATIF

Le budget estimatif global est évalué à partir de 2011, l'animation du Document d'objectifs ne devant commencer qu'en 2011. Le montant global estimé sur 6 années de 2011 à 2016 s'élève à **426 300 €**. Ce budget reste un estimatif et sera décliné selon les moyens budgétaires annuels mobilisables.

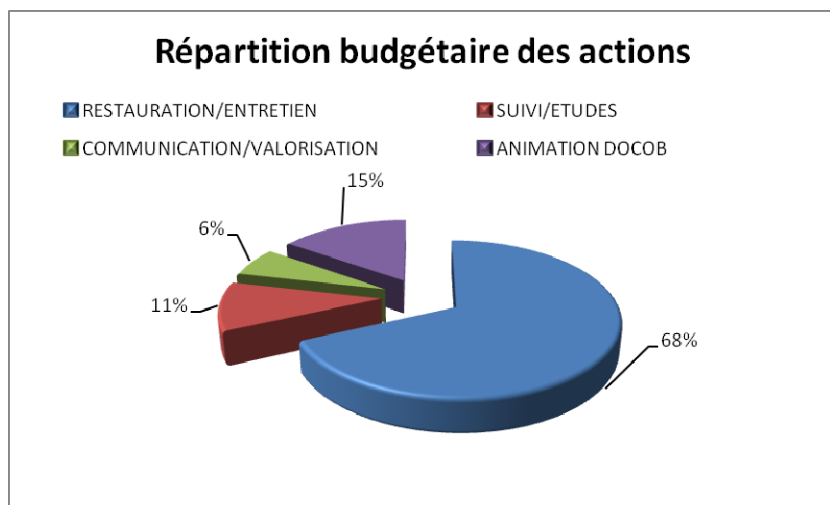
	2011				2012				2013				2014				2015				2016				TOTAL							
	financements				financements				financements				financements				financements															
	Contrat	Etat	Collec	autre	Contrat	Etat	Collec	autre	Contrat	Etat	Collec	autre	Contrat	Etat	Collec	autre	Contrat	Etat	Collec	autre	Contrat	Etat	Collec	autre								
GESTION (Restauration et entretien)	0 €	3 000 €	0 €	0 €	3 000 €	117 500 €	3 000 €	0 €	0 €	120 500 €	94 500 €	1 000 €	0 €	0 €	95 500 €	38 500 €	1 000 €	1 000 €	0 €	40 500 €	26 000 €	1 000 €	1 000 €	0 €	28 000 €	2 500 €	1 000 €	0 €	0 €	3 500 €	291 000 €	
G1 fermer l'accès aux cavités Maîtriser certaines parties					0 €	23 000 €			23 000 €				0 €			1 000 €	1 000 €			1 000 €	1 000 €									0 €	25 000 €	
G2 du foncier Réhabiliter ou planter des haies ou des vergers		3 000 €			3 000 €	3 000 €			3 000 €	1 000 €			1 000 €		1 000 €		1 000 €			1 000 €							1 000 €			1 000 €	10 000 €	
G3 Restaurer des milieux en cours de fermeture					0 €	21 500 €			21 500 €	21 500 €			21 500 €		21 500 €		21 500 €			21 500 €											0 €	86 000 €
G4 Initier une gestion forestière adaptée aux habitats et espèces					0 €	58 000 €			58 000 €	58 000 €			58 000 €	2 000 €		2 000 €	2 000 €			2 000 €											0 €	120 000 €
G5 Conserver et entretenir les milieux ouverts Ne pas intervenir sur certains espaces forestiers					0 €	15 000 €			15 000 €	15 000 €			15 000 €	15 000 €		15 000 €	2 500 €			2 500 €						2 500 €				2 500 €	50 000 €	
G6 Contrôle espèces envahissantes					0 €				0 €				0 €			0 €				0 €											0 €	0 €
SUIVIS ET ETUDES		3 500 €			3 500 €	6 000 €	0 €	0 €	6 000 €	0 €	9 500 €	0 €	0 €	9 500 €	0 €	6 000 €	0 €	0 €	6 000 €	0 €	9 500 €	0 €	0 €	0 €	9 500 €	0 €	9 500 €	0 €	0 €	9 500 €	44 000 €	
S1 Mettre en place des indicateurs		3 500 €			3 500 €	0 €			0 €	3 500 €			3 500 €	0 €		0 €	3 500 €			3 500 €						3 500 €			3 500 €	3 500 €	14 000 €	
S2 Compléter les inventaires naturalistes					0 €	6 000 €			6 000 €	6 000 €			6 000 €	6 000 €		6 000 €			6 000 €							6 000 €			6 000 €	6 000 €	30 000 €	
VALORISATION ET SENSIBILISATION		2 000 €	1 500 €		3 500 €	5 000 €	1 600 €	0 €	6 600 €	0 €	4 000 €	0 €	0 €	4 000 €	0 €	4 000 €	1 600 €	0 €	5 600 €	0 €	3 000 €	0 €	0 €	0 €	3 000 €	0 €	2 000 €	1 600 €	0 €	3 600 €	26 300 €	
G1 Diffuser le Docob			1 500 €		1 500 €				0 €				0 €			0 €			0 €											0 €	1 500 €	
G2 Diffuser une lettre d'information					0 €		1 600 €		1 600 €				0 €		1 600 €		1 600 €			1 600 €							1 600 €			1 600 €	4 800 €	
G3 Organiser des visites autour du site		2 000 €			2 000 €				0 €	2 000 €			2 000 €		2 000 €		2 000 €			2 000 €						2 000 €			2 000 €	10 000 €		
G4 Mettre en valeur le site Natura 2000					0 €	5 000 €			5 000 €	2 000 €			2 000 €		2 000 €		2 000 €			2 000 €						1 000 €			1 000 €	0 €	10 000 €	
ANIMATION DU DOCOB		15 000 €	0 €		15 000 €	10 000 €	0 €	0 €	10 000 €	0 €	10 000 €	0 €	0 €	10 000 €	0 €	10 000 €	0 €	0 €	10 000 €	0 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	10 000 €	0 €	10 000 €	0 €	0 €	10 000 €	65 000 €	
A1 Faire signer la charte N2000									cf A3				cf A3			cf A3			cf A3							cf A3			cf A3	cf A3		
A2 Expertiser les études d'incidence									cf A3				cf A3			cf A3			cf A3							cf A3			cf A3	cf A3		
A3 Animation du Docob		15 000 €			15 000 €	10 000 €			10 000 €	10 000 €			10 000 €	10 000 €		10 000 €			10 000 €						10 000 €			10 000 €	10 000 €	65 000 €		
TOTAL	0 €	23 500 €	1 500 €	0 €	40 000 €	117 500 €	24 000 €	1 600 €	0 €	143 100 €	94 500 €	24 500 €	0 €	0 €	119 000 €	38 500 €	21 000 €	2 600 €	0 €	62 100 €	26 000 €	23 500 €	1 000 €	0 €	50 500 €	2 500 €	22 500 €	1 600 €	0 €	26 600 €	426 300 €	

68% du budget global estimé concerne des actions de restauration et d'entretien des milieux et des espèces

11% du budget global estimé est consacré à l'amélioration des connaissances et au suivi de l'évolution des milieux et des espèces.

6% du budget global estimé est consacré à la communication auprès des acteurs locaux et des habitants ainsi qu'à la valorisation du site Natura 2000.

15% du budget global estimé est consacré à l'animation du Docob qui recoupe à la fois le suivi administratif et budgétaire de la mise en œuvre mais également la coordination des actions prévues et des intervenants ainsi que l'accompagnement à la mise en place des différents outils Natura 2000.





4. LES CONTRATS NATURA 2000

Les 8 actions de gestion qui concernent des travaux de restauration et d'entretien, s'appuient sur la mobilisation de 21 mesures de contrats Natura 2000, dont le détail figure dans le tableau suivant.

MESURES CONTRACTUELLES DE GESTION PROPOSEES :

Code Action	Type de contrat	Code Contrat Natura 2000	Intitulé
G1	Contrat N2000	A32327P	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
		A323-23P	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation du site
		A32326P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
G3		A32306P	Réhabilitation, ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
G4		A32301P	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
		A32303P	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
		A32303R	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
		A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
G5		A32324P	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
		F22701	Création ou rétablissement de clairières ou de landes
		F22705	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production
		F22709	Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt
		F22712	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
		A323-23P	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation du site
		F22714	Investissements visant à informer les usagers de la forêt
G6		A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
		A32306R	Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers
G7		F22712	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
		F22710	Mise en défens d'habitat d'intérêt communautaire
G8		A32320P et R	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
		F22711	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

5. LA CHARTE NATURA 2000

 <p>CHARTe NATURA 2000 sur le site FR 8302007 « Grotte de la Denise » Arrêté préfectoral n°... du</p>  <p>Généralités</p> <p>Issu de la Directive Habitats, Faune, Flore (1992), le réseau de sites Natura 2000 a pour but d'atteindre deux objectifs majeurs : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine culturel des territoires. A l'échelle européenne, le réseau de sites Natura 2000 héberge des espèces et des milieux naturels rares ou menacés dits d'intérêt communautaire. La démarche Natura 2000 passe par l'élaboration d'un document d'objectifs (Docob) défini en concertation avec les usagers de chaque site. Les acteurs locaux sont donc incités à s'engager pour la préservation de cette biodiversité par la souscription de charte et / ou de contrat Natura 2000.</p> <p>Qu'est-ce que la charte Natura 2000 ?</p> <p>Avec les contrats Natura 2000, la charte est un des outils d'adhésion aux objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire définis dans le Document d'Objectifs pour la mise en œuvre de Natura 2000, politique européenne de préservation du patrimoine naturel, à laquelle la France a adhéré. Chaque charte est spécifique à un seul site Natura 2000.</p> <p>Elle contient un ensemble de recommandations et d'engagements de gestion courante et durable des habitats et espèces d'intérêt européen. Les engagements peuvent relever d'une « intervention » réelle sur le terrain mais ils peuvent également être du type « non-intervention ».</p> <p>Qui peut adhérer à la charte Natura 2000 et pour combien de temps ?</p> <p>Toute personne physique ou morale, titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles incluses dans le site Natura 2000 peut adhérer à la charte. La charte ne peut couvrir que des parcelles incluses en partie ou en totalité dans le périmètre du site Natura 2000. Le signataire peut choisir d'adhérer à la charte pour une partie ou pour l'ensemble de ses parcelles concernées par le site. L'adhésion à la charte n'implique pas le versement d'une contrepartie financière. De plus, sa signature n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000.</p> <p>Si les engagements souscrits sont respectés, la durée de validité de la charte est de 5 ans. Son renouvellement est soumis à la même procédure que sa mise en place. La résiliation avant terme est possible mais doit être officialisée par les services instructeurs : la DDT.</p> <p>Quels sont les avantages de l'adhésion à la charte Natura 2000 ?</p> <p>En application des articles L.414-3, R.414-11, R.414-12 et R.414-12-1 du code de l'environnement, l'adhésion et le respect des engagements de la charte donnent accès à certains avantages :</p> <ul style="list-style-type: none">- exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties- exonération des 3/4 des droits de succession et donation- déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales <p>Page 1 sur 9</p>	<p>La souscription à la charte ouvre droit également à certaines aides publiques notamment en matière forestière.</p> <p>Les exonérations sont applicables à compter de l'année suivant la signature de la charte et sont renouvelables.</p> <p>Les engagements pourront être soumis à contrôle et leur non-respect pourra conduire à une suspension temporaire de l'adhésion de la charte Natura 2000.</p> <div data-bbox="1160 547 1805 683" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"><p>L'adhésion à la charte Natura 2000 permet :</p><ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> de participer à la démarche européenne Natura 2000 de manière plus simple que par l'intermédiaire des contrats Natura 2000 et en bénéficiant, entre autres, d'une défiscalisation<input checked="" type="checkbox"/> de reconnaître, de garantir le maintien et d'ajuster certaines pratiques de préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.</div> <p>Page 2 sur 9</p>
---	--

Présentation du site



Le site Natura 2000 «Grotte de la Denise» concerne les communes de Polignac et d'Espaly-Saint-Marcel en Haute-Loire. Il s'étend sur **58 ha** et recouvre la quasi-totalité du Mont Denise.

Le site a été désigné au titre de Natura 2000 de part sa richesse chiroptérologique. En effet, on retrouve 8 espèces de chauve-souris dont 4 sont inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats, Faune, Flore (1992) et qu'il convient donc de protéger.

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants :
(Cocher les milieux sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

ENGAGEMENTS

TOUS MILIEUX

Engagements soumis à contrôles

⊗ Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte). Cette information préalable ne sera nécessaire que si l'intervenant peut avoir des pratiques contraires aux dispositions de la charte.

Point de contrôle : Possession d'un exemplaire de la charte par le prestataire.

⊗ Ne pas détruire les haies, les alignements d'arbres, les bosquets, les murets, les prés-vergers (sauf risque sanitaire ou lié à la sécurité des usagers).

Point de contrôle : Etat des lieux avant signature, contrôle sur place. Vérification du maintien des linéaires et vergers (photo aérienne).

⊗ Ne pas remblayer le terrain naturel et ne pas déposer de déchets (gravats, déchets...). La création de chemins, dessertes forestières est exempt de cet engagement.

Point de contrôle : affleurement du sol naturel.

⊗ Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels. La structure animatrice n'informerait préalablement des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations pour lesquelles sa responsabilité en cas d'accident ne sera pas engagée. Elle fournira au signataire les informations d'ordre écologique disponibles pour les parcelles engagées (carte des habitats, inventaires faunistiques et floristiques...); et les éléments de gestion préconisés dans le DOCOB.

Point de contrôle : Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse.

⊗ Ne pas implanter les espèces envahissantes en :
- n'introduisant pas sur le site d'espèces végétales envahissantes (liste en annexe 1)

Point de contrôle : absence de constat d'introduction volontaire ou de plantation d'espèce envahissante.

PRAIRIES BOCAGERES, PELOUSES, DALLES ROCHEUSES OU PRAIRIES AVEC HAIES

Ces structures de végétation sont représentées par des prairies fauchées ou pâturées et bordées de haies ou de linéaires d'arbres, des pelouses (étendues herbeuses). Créées et maintenues par l'homme, ces milieux particuliers renferment des espèces qui peuvent y être inféodées. Très propices aux chauve-souris, ce type d'habitat leur sert de territoires de chasse ou de gîte pour certaines espèces de l'annexe II de la directive habitat tel que le Murin à oreilles échancrées.

Engagements soumis à contrôles

⊗ Autoriser le pâturage des animaux domestiques (ovins, bovins, ânes, chevaux) la mise en place d'équipements pastoraux (clôture, tonne à eau...) et par conséquent le passage de l'exploitant agricole sur la parcelle.

Point de contrôle : pas de refus d'accès

Ⓞ **Maintenir les haies et/ou le linéaire d'arbres au bord des prairies et des cultures.** Eliminer par fauchage ou débroussaillage les rejets d'arbres empiétant sur les prairies et les pousses de ligneux colonisateurs. Maintenir l'habitat bocager ou de type prairies avec haies en limitant la plantation forestière (sauf dans le cas de création, maintien ou restauration de haies), le dépôt de remblais, l'utilisation de pesticides et de produits fertilisants.

Point de contrôle : contrôle sur place après état des lieux au préalable

Ⓞ **Ne pas détruire le couvert herbacé** par destruction mécanique ou chimique (labour, désherbage chimique, dépôt de tas de fumiers, engrais...)

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de retournement et autres destructions.

Ⓞ **En l'absence de réglementation des boisements, ne pas faire de plantations sur les pelouses** sauf actions liées au maintien, à la restauration, à la création de haies.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de plantations.

PRAIRIES DE FAUCHE DE BASSE ALTITUDE

Prairies fleuries offrant généralement une biomasse élevée.

Engagements soumis à contrôles

Ⓞ **Maintenir les prairies existantes** (non reconversion en culture)

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de retournement et autres destructions.

Ⓞ **Préserver la qualité de l'eau** en n'utilisant pas d'herbicides

Point de contrôle : Contrôle sur place.

LES MILIEUX FORESTIERS (Tous types et / ou ne relevant pas de la Directive Habitats)

Recouvrant plus du tiers de la surface, les espaces boisés offrent une très large gamme d'insectes convoités par les chauves-souris. De plus, ce sont des habitats très utilisés lors de leurs déplacements. Il convient donc de préserver du mieux possible ces écosystèmes.

Engagements soumis à contrôles

Ⓞ **Conserv**er au minimum 2 arbres morts ou sénescents / ha d'un diamètre de 20 cm mesuré à 1,3 m de hauteur lors des opérations de coupe (pas d'obligation si absence de coupe), sauf si risque sanitaire ou mise en danger du public (dans ce dernier cas, l'arbre sénescant ou mort peut-être abattu).

Point de contrôle : contrôle sur place de la présence des arbres correspondants.

Ⓞ **Maintenir en état les forêts de pente et la pinède sommitale.** Ne pas pratiquer de coupe à blanc sur l'ensemble des parcelles.

Point de contrôle : absence de dégradation volontaire et de trouée en milieu forestier

Ⓞ **En cas de plantations, utiliser des essences naturellement présentes en Auvergne** (Voir liste Annexe 2) (exception pour le bois des Seigneurs). Suppression éventuelle mais non obligatoire des épicéas et douglas.

Point de contrôle : contrôle sur place et dans les aménagements forestiers.

Ⓞ **Conserv**er 2 arbres à cavités (diamètre de la cavité > à 3 cm) par hectare

Point de contrôle : contrôle sur place de la présence des arbres correspondants.

Ⓞ **Maintenir la continuité de la lisière** au niveau de la forêt (pas de débroussaillage entre espace boisé/milieux ouverts)

Point de contrôle : contrôle sur place

LES CHAUVES-SOURIS

Ayant entraîné la désignation du site en Natura 2000, La grotte de la Denise abrite 8 espèces reconnues comme ayant un intérêt communautaire et / ou patrimonial à l'échelle européenne. Par conséquent, protégées au niveau national, il convient de protéger au mieux leur gîte hivernal et les habitats environnants.

Ⓞ **Ne pas obturer hermétiquement les gîtes** (grotte, aqueducs, failles...) et conserver un espace (15 cm de hauteur, 50 cm de largeur) pour permettre le passage des animaux.

Point de contrôle : Contrôle sur place du maintien des accès aux gîtes pour les chauves-souris.

Ⓞ **Ne pas déranger les chauves-souris** dans les gîtes d'hibernation (bruit, feu, installation d'éclairage, effarouchement volontaire).

Point de contrôle : Contrôle sur place de la présence régulière des chauves-souris.

Ⓞ **Ne pas effectuer de coupes d'arbres sur un gîte arboricole connu** (défini et marqué par l'animateur .

Point de contrôle : Arbre marqué non affecté

Ⓞ **Respecter la plus grande tranquillité** à proximité immédiate des gîtes (10 mètres) en limitant les activités humaines dérangeantes du 1^{er} octobre au 31 mars pour les gîtes d'hibernation

Point de contrôle : Contrôle sur place de la présence régulière des chauves-souris.

Ⓞ **Prévenir la structure animatrice de tous travaux aux abords et dans les gîtes.**

Point de contrôle : Correspondance avec la structure animatrice.

le :, à.....

signature du ou des propriétaires

**ANNEXE 2 : LISTE DES ESSENCES FORESTIERES AUTORISEES EN CAS DE
PLANTATION EN ZONE FORESTIERE INTERSTITIELLE (HORS HABITAT
RELEVANT DE LA DIRECTIVE)**

Alisier blanc (*Sorbus aria*)
Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)
Bouleau verruqueux (*Betula pendula*)
Charme (*Carpinus betulus*)
Chênes sessile et pedonculé (*Quercus petraea* et *Quercus robur*)
Chêne pubescent (*Quercus pubescens*)
Erable champêtre (*Acer campestre*)
Erable plane (*Acer platanoides*)
Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)
Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)
Hêtre (*Fagus sylvatica*)
Merisier (*Prunus avium*)
Noyer commun (*Juglans regia*)
Orme des montagnes (*Ulmus glabra*)
Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*)
Saulé blanc (*Salix alba*)
Saulé marsault (*Salix gr. caprea*)
Sapin pecliné (*Abies alba*)
Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)
Tilleuls (*Tilia platyphyllos* et *Tilia cordata*)
Tremble (*Populus tremula*)

6. LES MAET

1 - Mesures agri-environnementales Maintenance des pelouses sèches

HERBE 01 : Enregistrement des pratiques
HERBE03 : Absence fertilisation

HERBE 04 : Ajustement pression de pâturage
(0,3 –0,8 UGB/ha/250 j)
SOCLEH 01 : Gestion surfaces en herbe
(refus et rejet ligneux autorisés)

261 euros/ha/an

2 - Mesures agri-environnementales Entretien des pelouses sèches (Débroussaillage)

HERBE 01 : Enregistrement des pratiques
HERBE09 : Gestion pastorale

OUVERT 01 : Ouverture d'un milieu en déprise
1 passage minimum dans les 5 ans (année n+1 ou n+2 ou n+3)
Pas d'implantation de prairie (pas de semis)
Travaux entre août et février
exportation non obligatoire

226 euros/ha/an

3 - Mesures agri-environnementales
Maintien de prairies de fauche

HERBE 07 : Maintien de la richesse floristique
SOCLEH 01 : Gestion surfaces en herbe

165 euros/ha/an

Plantes indicatrices

4 - Mesures agri-environnementales
Maintien de prairies (d'intérêt ou non) et réduction de la fertilisation

HERBE 01 : Enregistrement des pratiques
HERBE02 : Limitation fertilisation totale à 80 unités d'azote et 60 unités minérales
SOCLEH 01 : Gestion surfaces en herbe
(refus et rejet ligneux autorisés)

132,66 €/ha/an

7. LE SUIVI SCIENTIFIQUE

Type	Indicateurs	Unité	Rattachement opération	Etat initial
Indicateurs de pression	Indicateurs de pression d'origine humaine			
	Projets soumis à étude d'incidence	Nombre	A2	0
	Habitants (population municipale Insee)	Nombre	S1	6 150
	Surface agricole (surface culture et prairies)	ha	G6	27,39 ha (en 2009)
	Fertilisation moyenne des prairies de fauche	U d'N/ha/an	G6	50
	Pression moyenne de pâturage	UGB/ha/an	G6	ND
	Fréquentation engins motorisés hors chemin	km	S1	ND
	Chasseurs	Nombre	S1	ND
	Dépôts de déchets, remblais... ≥ 1 m ³	Nombre	S1	1
	Espèces exotiques envahissantes	Nombre	G8	0
	Indicateurs de pression d'origine naturelle			
	Rapport milieux ouverts / milieux fermés	%	S1	ND
	Précipitations annuelles (sècheresse)	mm/m ² /an	S1	ND
Température (gel)	Nb de jours de gel /an	S1	ND	
Indicateurs d'état	Indicateurs d'état globaux			
	Etat global de conservation des habitats d'IC	note sur 20	S2	12
	Surface de l'ensemble des habitats	ha	S2	23,60 ha (en 2009)
	Relevés phytosociologiques du 6210	Qualitatif	S2	inadéquat
	Relevés phytosociologiques du 6510	Qualitatif	S2	inadéquat
	Relevés phytosociologiques du 8230	Qualitatif	S2	inadéquat
	Relevés phytosociologiques du 8310	Qualitatif	S2	inadéquat
	Relevés phytosociologiques du 9180	Qualitatif	S2	favorable
	Etat global de conservation des espèces d'IC	note sur 20	S2	12
	liste espèces d'intérêt communautaire (annexe II)	liste qualitative	S2	4 (en 2009)
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Nbre d'individus maximum (grotte et aqueduc)	S2	5 depuis 1995, inadéquat
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Nbre d'individus maximum (grotte et aqueduc)	S2	5 depuis 1995, inadéquat
	<i>Myotis myotis</i>	Nbre d'individus maximum (grotte et aqueduc)	S2	1 depuis 1995, favorable
	<i>Myotis emarginatus</i>	Nbre d'individus maximum (grotte et aqueduc)	S2	1 depuis 1995, favorable
	Autres espèces			
	<i>Plecotus.sp</i>	Nbre d'individus maximum (grotte et aqueduc)	S2	13 depuis 1995, favorable

	Chiroptères	Nbre d'individus maximum (grotte)	S2	19 depuis 1995
	Chiroptères	Nbre d'individus maximum (aqueduc)	S2	5 depuis 1995
	Plantes remarquables	Nombre et nb espèces remarquables	S2	6 depuis 1995
	Papillons diurnes	Nombre et nb espèces remarquables	S2	ND
	Oiseaux nicheurs	Nombre et nb espèces remarquables	S2	ND
Indicateurs d'état liés à une action précise				
	Chiroptères	Nbre d'individus maximum(grotte et aqueduc) (aqueduc)	S1	ND
	Surface habitats reconquis sur zones contractualisées	Surface	S1	ND
Indicateurs de réponse globaux				
Indicateurs de réponse	Surface périmètre Natura 2000	Surface	S1	57,9
	Participations réunions/rendez-vous	Nombre	A3	0
	Niveau de satisfaction du comité de suivi	%	A3	ND
	Total acteurs du site informés ou contactés	Nombre/an	A3	0
	Collectivités informées/contactées	Nombre/an	A3	0
	Propriétaires informés/contactés	Nombre/an	A3	0
	Agriculteurs informés/contactés	Nombre/an	A3	0
	Autres acteurs locaux informés/contactés	Nombre/ an	A3	0
	Contractualisation charte Natura 2000	Nbre chartes & surface	A1	0
	Contractualisation MAET	Nbre exploitation & surface	A3	0
	Contrats Natura 2000	Nbre contrat & surface	A3	0
	Acquisition à but environnemental	Surface (ha)	G2	0
	Autres accords amiables de gestion	nombre	G2	1
	Budget engagé	€	A3	ND
	Articles de presse	Nombre	C2	0
	Outils de communication	Nombre	C2	2
	Etudes naturalistes	Nombre	S2	0
	Participants aux sorties nature ou conférences	Nombre de participants par an	C3	0
	Utilisation pédagogique du site	Nombre d'enfants par an	C3	0
	Indicateurs de réponse liés à une action précise			
	Surface totale concernée par des travaux	Ha	S1	0
	Pose de grilles	Nb et surface en m ²	G1	9 (en 2000)
	Débroussaillage	surface en ha	G4, G6	0
	Plantation	m linéaire et surface en ha	G3	0
	Remise en pâturage	surface en ha et linéaire de clôtures	G4	0

	Pose de fermeture d'accès	Nombre	G5	0
	Espaces boisés gérés	surface en ha	G5	0
	Espèce envahissante contrôlée	Nombre & surface	G8	0
	Sentiers/sites équipés	Nombre	C4	0
	Livret pédagogique	Nombre	C3	0
	Panneaux d'informations	Nombre	G1	1 (en 2000)
	Lettres d'informations distribuées	Nombre par an	C2	0

BIBLIOGRAPHIE

- ANTONETTI Ph., BRUGEL E., KESSLER F., BARBE J.P. & TORT M. (2006). *Atlas de la Flore d'Auvergne*. Conservatoire botanique national du massif Central, 984 pages.
- ARTHUR L. & LEMAIRE M., 1999, Les Chauves-Souris, Maitresses de la nuit Description, mœurs, observation, protection..., éd. Delachaux et Niestlé, 265p.
- BARATAUD M. & ROUE S.Y., 1999, Habitats et activité de chasse des chiroptères menacés en Europe : synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice, Le Rhinolophe, vol. spec. 2, 136p.
- BARDAT J., BIORET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., GEHU J.-M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J.-C., ROYER J.-M., ROUX G. & TOUFFET J. (2004). *Prodrome des végétations de France*. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 2004, 171 pages. (Patrimoines naturels, 61).
- Commission européenne DG Environnement (1999). *Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne*, 1999, 132 pages.
- Commission européenne (2000). *Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE)*. Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.
- Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, 2006, Projet Réseaux de sites et réseaux d'acteurs, CD
- DIREN Auvergne (2008). *Natura 2000 en Auvergne*, octobre 2008, 94 pages.
- GRENIER E.(1992). *Flore d'Auvergne*. Ed. Soc. Linn. Lyon, 1992, 655 pages.
- LA DOCUMENTATION FRANÇAISE (2002). *Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire*. coll. « Cahiers d'habitat Natura 2000 », La documentation française, 2002.
- La Barbastelle, 2009, Bulletin de liaison de l'association Chauve-Souris Auvergne, n°25, 10p.
- LEGRAND R., BERNARD M. & BERNARD T., 2006, Recueil d'expériences : Etudier et préserver les chauves-souris en Auvergne – Quelques expériences autour des souterrains, des bâtiments, des ouvrages d'art et des milieux naturels, CEPA – CSA, 128p.
- Livret FRANE, 2004, Les Chauves-Souris en Auvergne, 31p.
- MESCHEDÉ A. & HELLER K.-G., 2003, Ecologie et protection des chauves-souris en milieu forestier, Le Rhinolophe n°16, 248p.
- MITCHELL-JONES A.J., BIHARI Z., MASING M. & RODRIGUES L., 2007, Protection et gestion des gîtes souterrains pour les Chiroptères, EUROBATS Publication Series N°2 (version française), 38p.
- MULOT P.-E., 1997, Guide des espèces indicatrices d'un bon état de conservation des prairies de fauche du site Natura 2000 FR 830 1081 : « Gorges de la Loire et affluents, partie sud », Conservatoire Botanique National du Massif Central / Conseil Général Haute-Loire, 32p.
- TERRAZ, L. *et al* (2008). *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.
- VALENTIN-SMITH, G. *et al.* (1998). *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000*. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 pages.

Webliographie :

<http://inpn.mnhn.fr/>

<http://www.espaces-naturels.fr/ATEN>

Portail du réseau Natura 2000 : <http://www.natura2000.fr>

<http://www.mairiedepolignac.fr>

Extraction de base de données :

Chauve-Souris Auvergne

Conservatoire Botanique National du Massif Central (CHLORIS ©)

LPO Auvergne

ANNEXES

ANNEXE 1 : abréviations et acronymes

ATEN : Atelier technique des espaces naturels
CA : Chambre d'agriculture
CAD : Contrat d'agriculture durable
CBNMC : Conservatoire botanique national du Massif Central
CEPA : Conservatoire des espaces et paysages d'Auvergne (CREN Auvergne)
COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CRAE : Commission Régionale Agro-Environnementale
CREN : Conservatoire Régional d'Espaces Naturels (en voie de devenir CEN)
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
CTE : Contrat territorial d'exploitation
DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (devenue DDEA, puis DDT)
DDE : Direction départementale de l'équipement
DDEA : Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
DDT : Direction départementale du territoire
DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43
DIREN : Direction régionale de l'environnement (ex-DRAE, devenue DREAL)
DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DRAF : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
FDC : Fédération départementale des chasseurs
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
MAET : Mesures agro-environnementales territorialisées
MAP : Ministère de l'agriculture et de la pêche
MATE : Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (devenu MEDD en juin 2002)
MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (ex. MEDAD)
MEDAD : Ministère de l'écologie, du développement, et de l'aménagement durables
MES : Matières en suspension
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ex CSP)
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

ANNEXE 2 : Arrêté Préfectoral de création du COPIL



PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTRIELLES
DAI- 1er BUREAU

ARRETE N° DAI-B1-2008/204

portant création et composition du comité de pilotage local du site Natura 2000
n° FR 830 2007 – Site « Grotte de la Denise »

LE PREFET DE LA HAUTE-LOIRE,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

ARRETE :

ARTICLE 1er : La composition du Comité de pilotage du site NATURA 2000 ci-après :

n° FR 830 2007 – Site « Grotte de la Denise »

est fixée ainsi qu'il suit :

Représentants des Collectivités territoriales et de leurs groupements concernés :

- M. le Président du Conseil Régional
- M. le Président du Conseil Général
- M. le Conseiller général du canton de Le Puy Nord
- M. le Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ou son représentant
- M. le Maire de la commune de POLIGNAC ou son représentant

Représentants des propriétaires ou exploitants :

Forêt :

- M. le Président du Syndicat des Forestiers privés de Haute-Loire ou son représentant

Agriculture :

- M. le Président du Syndicat départemental des propriétaires agricoles ou son représentant
- M. le Président de la F.D.S.E.A. ou son représentant
- M. le Président des Jeunes Agriculteurs ou son représentant
- M. le Porte-Parole de la Confédération Paysanne ou son représentant

Représentants des usagers et organismes socio-professionnels :

- M. le Président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant
- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy et d'Yssingeaux ou son représentant
- M. le Président de la Chambre des Métiers ou son représentant
- M. le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant
- M. le Président de la Fédération départementale des Chasseurs ou son représentant
- M. le Président de la Fédération départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique ou son représentant
- M. le Directeur de l'ADASEA ou son représentant
- M. le Président du Comité départemental du Tourisme ou son représentant
- M. le Président de l'Union départementale des Offices de tourisme et Syndicats d'initiative (UDOTSI) ou son représentant
- M. le Directeur du Comité départemental de la Randonnée pédestre ou son représentant

Représentant de l'environnement et du patrimoine naturel :

Associations agréées de protection de l'environnement :

- M. le Président de Nature Haute-Loire ou son représentant

Organismes exerçant dans la préservation du patrimoine naturel :

- M. le Président de l'Association Chauves-souris Auvergne
- M. le Président du Conservatoire Botanique national du Massif Central ou son représentant



Arrêté COPIL 2008 Denise

- M. le Président du Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne ou son représentant
- M. le Président du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement ou son représentant

Etablissements publics :

- M. le Directeur de l'Agence Cantal/Haute-Loire de l'Office national des Forêts ou son représentant
- M. le Délégué régional de l'Office national de l'Eau et des Milieux aquatiques ou son représentant
- M. le Chef du Service départemental de l'Office national de la Chasse et de la Faune sauvage ou son représentant

A titre consultatif :

Etat :

- M. le Préfet de la Haute-Loire ou son représentant
- M. le Directeur Régional de l'Environnement Auvergne ou son représentant
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Loire ou son représentant

ARTICLE 2 : Présidence et structure porteuse:

Le président du comité de pilotage et la structure porteuse seront désignés pour une durée de trois ans renouvelable selon les modalités ci-après :

- soit lors du premier comité de pilotage, convoqué et présidé par le préfet ou son représentant,
- soit lors d'une réunion des seuls représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité organisée par le préfet, avec à l'ordre du jour un objet exclusif : la désignation du président et la validation de la structure porteuse.

ARTICLE 3 : Modalités de désignation :

Les désignations devront avoir lieu à la majorité des membres présents ou suppléés (la moitié plus un). Elles peuvent intervenir à main levée ou à bulletin secret.

Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements sont valablement réunis lorsque la majorité d'entre eux est présente ou suppléée. Lorsqu'il n'est pas suppléé, un élu local peut donner un mandat pour les délibérations à un autre élu local. Nul ne peut détenir plus d'un mandat. Un mandat écrit désignant le mandataire et le mandataire et signé sera exigé pour être comptabilisé.

A défaut de désignation d'un président du comité de pilotage ou d'une structure porteuse, le préfet désigne le service de l'Etat qui assurera ces deux missions.

ARTICLE 4 : Modalités de fonctionnement :

Le comité de pilotage doit se réunir sur convocation de son président qui précisera les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Les délibérations du comité de pilotage sont prises, sans règle de quorum, à la majorité des voix des membres présents ou représentés ou ayant donné mandat. Les membres du comité de pilotage Natura 2000 peuvent se faire suppléer par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent, ou de la même assemblée délibérante.

Lorsqu'il n'est pas présent ou représenté, un membre du comité de pilotage Natura 2000 peut donner mandat pour les délibérations à un autre membre. Nul ne peut détenir plus d'un mandat. Un mandat écrit désignant le mandataire et le mandataire et signé sera exigé pour être comptabilisé.

Toutefois, le comité de pilotage ne peut valablement délibérer sur l'adoption du document d'objectifs que si la majorité de ses membres est présente ou représentée (la moitié plus un). A défaut, une seconde réunion peut être convoquée, sans condition de quorum, à l'issue d'un délai d'au moins quinze jours.

Chaque réunion du comité de pilotage doit donner lieu à l'établissement d'un compte-rendu.

Un règlement intérieur pourra être adopté. Il détaillera les missions du comité, le fonctionnement du comité de pilotage, les modalités d'élaboration, de suivi et d'actualisation du document d'objectifs.

Le préfet évalue périodiquement l'état de conservation des habitats naturels et des populations des espèces de faune et de flore sauvages qui justifient la désignation du site. Lorsqu'il apparaît que les objectifs qui ont présidé à la désignation du site n'ont pas été atteints ou ne sont pas susceptibles de l'être, le Préfet met en révision le document d'objectifs et saisit le comité de pilotage à cette fin.

2/3

ARTICLE 5 – Le secrétariat du comité de pilotage est assuré par la structure porteuse ou, à défaut, par le service de l'Etat qui lui est substitué.

ARTICLE 6 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire, le Directeur régional de l'Environnement et le Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Loire et dont une copie sera adressée à chaque membre du Comité de pilotage.

Au PUY-EN-VELAY, le 6 juin 2008
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : Philippe JAUMOILLIÉ.

ANNEXE 3 : Localisation de l'ancien périmètre Natura 2000

